



Bulletin Officiel

N° 4854 Vendredi 15 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
DECISION GENERALE DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER	2-13
<u>AVIS DE SOCIÉTÉS</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
SOTUVER	14
BANQUE DE L'HABITAT - BH-	14
<u>INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS</u>	
FCC BIAT-CREDIMMO 1	15-16
FCC BIAT-CREDIMMO 2	17-18
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</u>	
SICAV AXIS TRESORERIE	19
ARAB TUNISIAN BANK	19
<u>PAIEMENT D'ANNUITES</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008-1 »	20
<u>CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « EMPRUNT SUBORDONNE TL 2015 »	21
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNES « BANQUE DE L'HABITAT SUBORDONNE 2015-1 »	21
<u>ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE</u>	
SIAME – AGO -	22
BANQUE DE L'HABITAT – AGO -	23
SOTIPAPIER – AGO -	23
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » – AGO -	24
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	24
BIAT	25
TUNINVEST SICAR	25
SOTRAPIL – AGE -	26
SOTRAPIL – AGO -	27
ONE TECH HOLDING – AGO -	28
CITY CARS – AGO -	29
<u>ERRATUM</u>	30
<u>PROJET DE RÉSOLUTIONS – AGO –</u>	
SIAME – AGO -	31-33
SOTIPAPIER - AGO -	34-35
<u>RÉSOLUTIONS ADOPTÉES</u>	
SICAV AXIS TRESORERIE – AGO -	36
<u>ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1	37-41
<u>COURBE DES TAUX</u>	42
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	43-44
<u>ANNEXE I</u>	
<u>OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-</u>	
AVIS D'OUVREURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>OFFRE A PRIX FERME</u>	
PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ÉTATS FINANCIERS DÉFINITIFS ARRÊTÉS AU 31/12/2014</u>	
- SIAME	
- PHENICIA SEED FUND	
- ELECTROSTAR	
<u>ANNEXE IV</u>	
<u>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31/12/2014</u>	
- SIAME	
<u>ANNEXE V</u>	
<u>ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30/06/2014</u>	
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -	
<u>ANNEXE VI</u>	
<u>SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRÊTÉS AU 31/03/2014</u>	
- SICAV L'INVESTISSEUR	
- AMEN TRESOR SICAV	

COMMUNIQUE DU CMF

قرار عام لهيئة السوق المالية عدد 21 بتاريخ 11 مارس 2015 يتعلق بضبط الوثائق المطلوبة لإعداد مطالب تراخيص اللجنة العليا للاستثمار للأجانب في إقتناء أوراق مالية تعطي حق الإقتراع مصدره من قبل شركات منتصبة بالبلاد التونسية.

إن مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 11 مارس 2015،

بعد إطلاعها على القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية كما تمّ تنقيحه وإتمامه بالنصوص اللاحقة وخاصة الفصول 31 و35 و48 منه،

وعلى الأمر عدد 3629 لسنة 2014 المؤرخ في 18 سبتمبر 2014 المتعلق بضبط تركيبة اللجنة العليا للاستثمار ومشمولاتها وتنظيمها وطرق سيرها وخاصة الفصل الأول منه.

يصدر القرار العام الآتي نصّه:

الفصل الأول - تودع مطالب تراخيص اللجنة العليا للاستثمار في العمليات المشار إليها بالفصل الأول من الأمر عدد 3629 لسنة 2014 المؤرخ في 18 سبتمبر 2014 المتعلق بضبط تركيبة اللجنة العليا للاستثمار ومشمولاتها وتنظيمها وطرق سيرها لدى هيئة السوق المالية، مقابل وصل إيداع، عن طريق الوسطاء بالبورصة الذين يتحملون مسؤولية المعطيات الواردة بها.

الفصل 2 - ترفق ملفات مطالب تراخيص اللجنة العليا للاستثمار بالوثائق الواردة بملحق هذا القرار العام. وتودع الملفات على الورق وعلى حامل مغناطيسي.

- Suite -

الفصل 3 - يمكن لهيئة السوق المالية أن تطلب، كتابيا، من الوسيط بالبورصة المكلف بالعملية مدها بكل وثيقة أو معلومة إضافية لادارة مطلب ترخيص اللجنة العليا للإستثمار.

الفصل 4 - تتولى هيئة السوق المالية إبلاغ المعني بالأمر بقرار اللجنة العليا للإستثمار عن طريق الوسيط بالبورصة المكلف بالعملية.

الفصل 5 - يتعين على الوسيط بالبورصة المكلف بالعملية إعلام هيئة السوق المالية بمآل العملية المرخص فيها من قبل اللجنة العليا للإستثمار ومدها بالمؤيدات اللازمة.

الفصل 6 - تلغى أحكام القرار العام لهيئة السوق المالية عدد 1 بتاريخ 5 نوفمبر 1997، المتعلق بضبط قائمة الوثائق المطلوبة لإعداد مطالب تراخيص اللجنة العليا للإستثمار للأجانب في إقتناء أوراق مالية تعطي حق الإقتراع مصدره من قبل شركات منتصبة بالبلاد التونسية.

الفصل 7 - يدخل هذا القرار العام حيز التنفيذ ابتداء من تاريخ نشره بالنشرية الرسمية لهيئة السوق المالية.

عن مجلس هيئة السوق المالية
الرئيس

رئيس هيئة السوق المالية

الإمضاء: صلاح الصايل

تأشير وزير المالية

سليم شناكر

ملحق:

الوثائق المطلوبة لإعداد مطالب تراخيص اللجنة العليا للإستثمار

تتكوّن مطالب تراخيص اللجنة العليا للإستثمار من الوثائق التالية:

1. وثائق متعلقة بعملية الإقتناء:

1. مذكرة ممضاة من قبل الممثل القانوني للوسيط بالبورصة المكلف بالعملية تحتوي أساسا على العناصر التالية:
 - الإطار العام للعملية،
 - المستفيد الفعلي من العملية إذا تبين من ظروف إنجازها أنها مجرأة أو يمكن أن تكون مجرأة لفائدة الغير (ويقصد بالمستفيد الفعلي كل شخص طبيعي ترجع إليه الملكية أو السيطرة الفعلية النهائية على المقتني أو الذي تنجز العملية لحسابه حتى وإن لم يوجد تفويض كتابي بين المقتني والمستفيد الفعلي)،
 - نوايا المقتني تجاه الشركة المصدرة،
 - تأثير العملية على وضعية الشركة المصدرة وأدائها والقطاع الذي تنشط فيه،
 - وصف لأنشطة المقتني (وكذلك المجمع الذي ينتمي إليه عند الإقتناء)،
 - العلاقة بين البائع والمقتني وبين المقتني والشركة المصدرة والشركات التابعة لها،
 - ثمن السهم الواحد والعناصر المعتمدة لتحديده وكذلك المبلغ الجملي للعملية،
 - طريقة الإقتناء (ترفيح في رأس مال، إقتناء من أسواق البورصة، تسجيل بالبورصة...)،
 - طريقة إستخلاص العملية (توريد عملات، بدون تحويل أموال...)،
 - معلومات بخصوص نزاهة المقتني وخبرته،
 - تحديد كل المتدخلين في العملية (مؤسسات مالية مصرفية وغير مصرفية ومهنيين) وكذلك مختلف المراحل التي ستمرّ بها العملية،
 - كل معلومة من شأنها أن تدعم مطلب الترخيص.
2. بطاقة إرشادات، يتم تحميلها من الموقع الإلكتروني لهيئة السوق المالية، معمّرة وممضاة من قبل الممثل القانوني للوسيط بالبورصة المكلف بالعملية.
3. نسخة من عقد التفويت أو وعد البيع ونسخة من أوامر البيع والشراء...

II. وثائق متعلقة بالمقتني:**1. المقتني - شخص طبيعي:**

- نسخة من وثيقة رسمية تبين هوية المقتني وصورته وعنوانه ونشاطه.

2. المقتني - شخص معنوي:

- نسخة محدّنة ومسجّلة من العقد التأسيسي، مصحوبة عند الاقتضاء بترجمة إلى اللغة العربية أو الفرنسية أو الإنكليزية،
- وثيقة رسمية تثبت تكوين المقتني وغرضه الاجتماعي أو تسميته الاجتماعية وشكله القانوني وعنوان مقره الاجتماعي وأنشطته،
- وثيقة رسمية تثبت هوية الشركاء أو المساهمين ومقر إقامتهم وجنسياتهم وعدد الحصص أو الأسهم وحقوق الإقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم،
- وثيقة رسمية تثبت هوية ومقر إقامة مسيري المقتني ومن لهم صفة الإلتزام في حقه،
- وثيقة رسمية تمكن من التحقق من هوية الأشخاص الطبيعيين الذين ترجع إليهم الملكية أو السيطرة الفعلية النهائية على المقتني،
- القوائم المالية للسنتين المحاسبتين الأخيرتين مرفوقة بتقرير مراقب الحسابات أو مراقبي الحسابات، عند الاقتضاء.

III. وثائق متعلقة بالشركة المصدرة المنتسبة بالبلاد التونسية التي أسهمها موضوع مطلب الترخيص:

1. نسخة محدّنة ومسجّلة من العقد التأسيسي.
2. نسخة من مضمون السجل التجاري لم يمض على تسليمه أكثر من 3 أشهر في تاريخ تقديم مطلب الترخيص.
3. نسخ من التراخيص الإدارية الممنوحة للشركة في إطار ممارستها لأنشطتها.
4. قائمة المساهمين قبل عملية الإقتناء مع بيان جنسياتهم وعناوين إقامتهم وعدد الأسهم وحقوق الإقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم.
5. قائمة المساهمين بعد عملية الإقتناء مع بيان جنسياتهم وعناوين إقامتهم وعدد الأسهم وحقوق الإقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم.
6. قائمة الشركات التي تمتلك فيها الشركة المصدرة مساهمات مع بيان نسبة المساهمة وذكر قطاع النشاط.

- Suite -

7. قائمة المساهمين في رأس مال كلّ شركة تابعة للشركة المصدرة مع بيان جنسياتهم وعناوين إقامتهم وعدد الأسهم وحقوق الاقتراع المملوكة من قبل كل واحد منهم.
8. قائمة الأراضي ذات الصبغة الفلاحية المملوكة من قبل الشركة المصدرة والشركات التابعة لها.
9. القوائم المالية للسنتين المحاسبتين الأخيرتين مرفوقة بتقرير مراقب الحسابات أو مراقبي الحسابات، عند الاقتضاء.
10. القوائم المالية الوسيطة مرفوقة برأي مراقب الحسابات إذا مرت أكثر من ثمانية أشهر على اختتام آخر سنة محاسبية في تاريخ تقديم مطلب الترخيص.
11. شهادة مسلمة من قبل الشركة المصدرة تثبت خلوّ الأسهم موضوع عملية التفويت من أي قيود تحول دون انتقال ملكيتها.

COMMUNIQUE DU CMF

Décision générale du Conseil du Marché Financier n°21 du 11 mars 2015 relative à la liste des documents exigibles pour la constitution des dossiers de demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement, pour l'acquisitions par des étrangers de valeurs mobilières conférant un droit de vote émises par des sociétés établies en Tunisie.

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni le 11 mars 2015,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment ses articles 31, 35 et 48,

Vu le décret n°2014-3629 du 18 septembre 2014 fixant la composition, les attributions, l'organisation et les modes de fonctionnement de la commission supérieure d'investissement et notamment son article premier.

Décide :

Article premier - Les demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement des opérations visées à l'article premier du décret n°2014-3629 du 18 septembre 2014 fixant la composition, les attributions, l'organisation et les modes de fonctionnement de la commission supérieure d'investissement

Le Ministre des Finances

Slim CHAKER

- Suite -

sont déposées, contre décharge, auprès du Conseil du Marché Financier par les intermédiaires en bourse qui sont responsables des informations fournies.

Art. 2 - Les demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement doivent être appuyées des documents indiqués à l'annexe de la présente décision générale. Les demandes d'autorisations sont déposées sur supports papier et magnétique.

Art. 3 - Le Conseil du Marché Financier peut exiger, par écrit, de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération, tout autre renseignement ou document complémentaire qu'il juge nécessaire à l'étude de la demande d'autorisation de la commission supérieure d'investissement.

Art. 4 - La décision de la commission supérieure d'investissement est notifiée par le Conseil du Marché Financier à l'intéressé, par l'entremise de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Art. 5 - L'intermédiaire en bourse chargé de l'opération est tenu d'informer le Conseil du Marché Financier du sort de l'opération autorisée par la commission supérieure d'investissement et de lui fournir les justificatifs nécessaires.

Art. 6 - Sont abrogées les dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°1 du 5 novembre 1997 relative à la

Le Ministre des Finances et de l'Économie
Présente la Commission des dossiers des demandes d'autorisation

Slim CHAKER

- Suite -

d'acquisitions de valeurs mobilières de sociétés établies en Tunisie par des étrangers, soumises à la commission supérieure d'investissement.

Art. 7 - La présente décision générale prend effet à compter de la date de sa publication dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Visa du Ministre des Finances

Le Ministre des Finances

Slim CHAKER

**Pour le Collège du Conseil
du Marché Financier**

Le président

**Le Président
du Conseil du Marché Financier**

Signé: Salah ESSAYEL

- Suite -

Annexe :

Les documents exigibles pour la constitution des dossiers de demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement

Les demandes d'autorisations de la commission supérieure d'investissement sont composées des documents suivants :

I. Documents concernant l'opération d'acquisition:

1. Une note signée par le représentant légal de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération contenant essentiellement les éléments suivants:
 - le cadre général de l'opération,
 - l'identité du bénéficiaire effectif de l'opération, s'il apparaît des circonstances de sa réalisation que celle-ci est effectuée ou pourrait être effectuée au profit d'un tiers. (On entend par bénéficiaire effectif, toute personne physique qui in fine possède ou contrôle de manière effective l'acquéreur ou pour le compte de qui l'opération est effectuée sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait un pouvoir écrit entre l'acquéreur et le bénéficiaire effectif),
 - les intentions de l'acquéreur envers la société émettrice,
 - l'impact de l'opération sur la situation de la société émettrice, sa performance et son secteur d'activité,
 - une description des activités de l'acquéreur (et du groupe auquel il appartient le cas échéant),
 - la relation entre le cédant et l'acquéreur et la relation entre l'acquéreur et la société émettrice et ses filiales,
 - le prix de l'action et les éléments de sa détermination ainsi que le montant global de l'opération,

- Suite -

- les modalités d'acquisition (augmentation de capital, acquisition sur les marchés de la cote, enregistrement...),
 - les modalités de paiement de l'opération (importation de devises, sans mouvement de fonds...),
 - des informations relatives à l'honorabilité et l'expertise de l'acquéreur,
 - l'identification de tous les intervenants (les établissements financiers bancaires et non bancaires et les professionnels) impliqués dans l'opération ainsi que les différentes phases de l'opération,
 - toute autre information appuyant la demande d'autorisation.
2. Une fiche de renseignements, à télécharger à travers le site web du Conseil du Marché Financier, dûment remplie et signée par le représentant légal de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.
 3. Une copie de l'acte de cession ou de la promesse de vente et une copie des ordres d'achat et de vente...

II. Documents concernant l'acquéreur:

1. Acquéreur - personne physique:

- Une copie d'un document officiel portant l'identité, la photo, l'adresse et l'activité de l'acquéreur.

2. Acquéreur - personne morale:

- Une copie des statuts mis à jour et enregistrés accompagnée, le cas échéant, par une traduction en langue arabe ou française ou anglaise,
- un document officiel attestant la constitution de l'acquéreur, sa raison sociale ou sa dénomination sociale, sa forme juridique, son siège social et ses activités,

- Suite -

- un document officiel attestant l'identité et le domicile des actionnaires ou associés ainsi que leurs nationalités, le nombre de parts sociales ou d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux,
- un document officiel attestant l'identité et le domicile des dirigeants de l'acquéreur et ceux qui ont le pouvoir de s'engager en son nom,
- un document officiel permettant de s'assurer de l'identité des personnes physiques, qui en dernier ressort, possèdent ou exercent un contrôle effectif sur l'acquéreur,
- les états financiers des deux derniers exercices accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, ou des commissaires aux comptes le cas échéant.

III. Documents concernant la société émettrice établie en Tunisie dont ses actions font l'objet de la demande d'autorisation:

1. Une copie des statuts mis à jour et enregistrés.
2. Un extrait du registre de commerce daté de trois mois, au plus, à la date de dépôt de la demande d'autorisation.
3. Une copie des autorisations administratives accordées à la société pour l'exercice de ses activités.
4. La liste des actionnaires avant l'opération d'acquisition avec indication de leurs nationalités, de leurs adresses et du nombre d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux.
5. La liste des actionnaires après l'opération d'acquisition avec indication de leurs nationalités, de leurs adresses et du nombre d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux.
6. La liste des sociétés dans lesquelles la société émettrice détient une participation avec indication pour chacune d'elle du pourcentage de détention et du secteur d'activité.

- Suite -

7. La liste des actionnaires de chaque filiale de la société émettrice avec indication de leurs nationalités, de leurs adresses, du nombre d'actions et de droits de vote détenus par chacun d'eux.
8. La liste des terrains à vocation agricole possédés par la société émettrice et ses filiales.
9. Les états financiers des deux derniers exercices accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, ou des commissaires aux comptes le cas échéant.
10. Les états financiers intermédiaires accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, si le dernier exercice a été clôturé depuis plus de huit mois à la date de dépôt de la demande d'autorisation.
11. Une attestation établie par la société émettrice certifiant que les actions, objet de l'opération de cession, ne sont grevées d'aucune restriction affectant leur libre cession.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghuan.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le Mardi 12 Mai 2015 a décidé:

de proposer aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire:

- la distribution d'un dividende de **deux cent millimes** (0,200 Dinar) par action.
- l'augmentation du capital d'un montant de 1 635 216 dinars par incorporation:
 - ✓ des réserves spéciales d'investissement qui seront constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant de 1 141 128,485 Dinars.
 - ✓ d'une partie du résultat reporté d'un montant 494 087,515 Dinars.

Les 1 635 216 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1DT) chacune seront réparties entre les anciens actionnaires à raison de trois (03) actions nouvelles gratuites pour quarante (40) actions anciennes. Le capital social passe de 21 802 880 Dinars à 23 438 096 Dinars

de convoquer les actionnaires pour :

- une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 23 Juin 2015 à 10 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac.
- une Assemblée Générale Extraordinaire pour le mardi 23 Juin 2015 à 11 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2473

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de l'Habitat -BH-
Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

Le Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat, réuni le 11 mai 2015, a arrêté les états financiers 2014 qui dégagent un résultat bénéficiaire de 50,3 Millions de dinars contre un résultat déficitaire de -220Millions de dinars (*dont-60,7 millions effet des modifications comptables*) pour l'année 2013. Il a en outre décidé de convoquer les actionnaires de la banque en Assemblée Générale Ordinaire pour le 06 juin 2015.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2466

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS**FCC BIAT-CREDIMMO1****INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE****ALLANT DU 01-01-2015 AU 31-03-2015*****A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé***

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-15	30 775,281	226,194	31 001,475	0,51%
février-15	12 023,142	64,170	12 087,312	0,20%
mars-15	0,000	0,000	0,000	0,00%
TOTAL	42 798,423	290,364	43 088,787	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
15 511,856	4 461,643	19 973,499	0,34%

C. Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.01.2015 au 31.03.2015

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	6 234 358,050	6 165,087
Recouvreur	0,40%	6 234 358,050	6 165,087
Dépositaire	0,05%	6 234 358,050	770,636
TOTAL			13 100,811

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2015

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
FTA 5,5% Octobre 2018	1	982,000	19,438	6,630	1 008,068
FTA 5,5% Octobre 2018	204	200 124,000	4 518,740	799,233	205 441,973
TOTAL					206 450,041

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	2151	1 500 107,400
TOTAL		1 500 107,400

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2008	Récupération totale
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	
	30/09/2009	Récupération partielle
2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/10/2010	Récupération totale
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération partielle
2012	30/09/2012	Récupération partielle
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	31/01/2013	Récupération partielle
	28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	
	30/09/2013	
2014	31/10/2014	Garantie en attente de mise en jeu

AVIS DES SOCIETES

FCC BIAT-CREDIMMO2

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE

ALLANT DU 01-01-2015 AU 31-03-2015

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-15	0,000	0,000	0,000	0,00%
février-15	61 906,484	0,000	61 906,484	0,62%
mars-15	72 144,390	0,000	72 144,390	0,71%
TOTAL	134 050,874	0,000	134 050,874	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
19 561,025	7 138,828	26 699,853	0,27%

C. Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.01.2015 au 31.03.2015

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	10 541 373,233	10 424,247
Recouvreur	0,40%	10 541 373,233	10 424,247
Dépositaire	0,05%	10 541 373,233	1 303,031
TOTAL			22 151,525

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2015

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
FIA 5,5% Octobre 2018	1	982,000	19,438	6,630	1 008,068
FIA 5,5% Octobre 2018	262	257 284,000	5 961,397	868,548	264 113,945
TOTAL					265 122,014

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	1022	750 699,880
TOTAL		750 699,880

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/10/2008	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
	31/12/2008	Arrangement à l'amiable
2009	31/03/2009	Arrangement à l'amiable
	31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2010	
	30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
2011	30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
2012	30/04/2012	Récupération totale
	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	30/06/2012	Récupération partielle
	30/09/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	31/12/2012	Arrangement à l'amiable
2013	28/02/2013	Récupération totale
	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	31/05/2013	
	30/06/2013	Récupération partielle
	30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu
2014	28/02/2014	Garantie en attente de mise en jeu
	31/03/2014	Récupération partielle
	30/06/2014	Garantie en attente de mise en jeu
	31/08/2014	
2015	31/01/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	28/02/2015	

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2015, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014:

Un dividende de **3,552 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 22 mai 2015** au siège social la société au 67, Avenue Mohamed V, Tunis.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV AXIS TRESORERIE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2483

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

ARAB TUNISIAN BANK
Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab Tunisian Bank qui s'est tenue le 7 mai 2015 a fixé la date de mise en paiement des dividendes à compter du jeudi 14 mai 2015. Le montant du dividende unitaire à distribuer au titre de l'exercice 2014 a été fixé à 0,230 DTU par action soit 23 % de la valeur nominale.

2014 - AS - 2425

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB 2008/1 catégories B, C et D », que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories B, C et D, aux taux respectifs de (TMM+1,50)%, (TMM+1,75)% et (TMM+2)%, relatifs à l'échéance du 15 mai 2015, seront effectués à partir du **vendredi 15 mai 2015**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

STB 2008/1 catégorie B :

- Principal par obligation : 6,250 DT
- Intérêt brut par obligation : 3,978 DT
- Total brut par obligation : 10,228 DT

STB 2008/1 catégorie C :

- Principal par obligation : 5,000 DT
- Intérêt brut par obligation : 4,630 DT
- Total brut par obligation : 9,630 DT

STB 2008/1 catégorie D :

- Principal par obligation : 4,000 DT
- Intérêt brut par obligation : 5,217 DT
- Total brut par obligation : 9,217 DT

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

«Emprunt subordonné TL 2015-1 »

La société Tunisie Leasing porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**Emprunt subordonné TL 2015-1**» de **15 000 000 DT** susceptible d'être **porté à un maximum de 20 000 000 DT**, ouvertes au public le **05 mai 2015**, ont été clôturées le **11 mai 2015**, pour un montant de **20 000 000 DT**.

2014 - AS - 2484

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

Emprunt Obligataire Subordonné

«Banque de l'Habitat Subordonné 2015 »

La société Banque de l'Habitat porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Banque de l'Habitat Subordonné 2015** » de **90 000 000 DT**, ouvertes au public le **28 avril 2015**, ont été clôturées le **13 mai 2015**.

2014 - AS - 2473

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Société Industrielle d'Appareillage

Et De Matériels Electriques – SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014;
- 2 - Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et durapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- 6 - Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- 8 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2014;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2014;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2014;
- 11 - Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.
- 13 - Pouvoirs pour formalités.

Assemblée Générale Ordinaire**AVIS DES SOCIETES****BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 06 juin 2015 à 10 Heures 00, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination d'administrateurs,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2486

Assemblée Générale Ordinaire**AVIS DES SOCIETES****SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON****« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014-Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2487

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 01 juin 2015 à 10 heures à son usine - sis aux Zone Industrielle - Soliman -8020-Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes individuels et consolidés sur l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbations des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Nomination d'un commissaire aux comptes
10. Questions diverses

2014 - AS - 2426

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

ASSEMBLEE GENERALE

AVIS DES SOCIETES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 1^{er} juin 2015 à 16h à l'hôtel The Residence, les côtes de Carthage– Gammarth.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Distribution d'une partie de la prime d'émission ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 29 mai 2015, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

2014 - AS - 2467

AVIS DES SOCIETES

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Vendredi 29 Mai 2015 à 10 Heures**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2014 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Rachat d'actions ;
- 8- Délégation de pouvoirs.

2014 - AS - 2370

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis –

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2014,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2014,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2014,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de quatre nouveaux administrateurs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness –Imm Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ERRATUM

La société Universal Auto Distributors Holding -UADH- et Attijari intermédiation, intermédiaire chargé de l'opération d'introduction de ladite société informent le public qu'une erreur s'est glissée dans le prospectus d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse des actions composant le capital de la société Universal Auto Distributors Holding visé par le CMF sous le **n° 15/0903** du **27 avril 2015**.

Il faut lire sur les pages **29 71, 455 et 457** « Catégorie D : Personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum **769 quotités** » et non « Catégorie D : Personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum **769 actions** ».

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**Société Industrielle d'Appareillage
Et De Matériels Electriques – SIAME-**
Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Projet de résolutions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2015.

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2014 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 1.921.588,662 dinars.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2014 s'élevant à 1.872.857,873 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.872.857,873
Résultats reportés ex 2013	1.921.588,662
Total	3.794.446,535
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	400.000,000
Solde	3.394.446,535
Dividendes à distribuer (0,100 dinar /action) à prélever sur le Report à nouveau de l'ex 2013 (dont 17 148,5 DT sur actions propres)	-1.404.000,000
Report à nouveau ex 2013 (en franchise de la retenue à la source)	517.588,662
Report à nouveau ex 2014 (soumis à la retenue à la source)	1.472.857,873

- Suite -

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action soit un montant total de 1.404.000,000 Dinars à prélever en totalité sur le report à nouveau 2013 et seront exonéré de la retenue à la source de 5%.

Le dividende sera mis en paiement à partir du/..../2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2014 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de Mille Cinq Cent Dinars (1500,000), par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Expiration du mandat
Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Mr Mohamed Saidane	AGO 2017
Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté COTUNAL représentée par Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Sté SOTIC représentée par Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté INTERMETAL représentée par Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Sté PROSID représentée par Mr Mohamed Saidane	AGO 2017

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON****« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire de la société SOTIPAPIER qui se tiendra en date du 01 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve sans restriction ni réserve, les conventions réglementées établies conformément à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect n'a pas pris part au vote et ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2014, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un total bilan de 44.715.247,698 dinars et un résultat net de 3.729.851,638 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que l'exercice 2014 s'est traduit par un résultat bénéficiaire net d'un montant de 3.729.851,638 dinars et retenant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

Résultat Net Au 31/12/2014	3.729.851,638
Résultats reportés	720.236,969
Reliquat 1	4.450.088,607
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	215.550,000
Bénéfices distribuables	4.234.538,607
Dividendes 2014 (23.950.000 actions * 0,150 DT)	3.592.500,000
Reliquat 2	642.038,607
Résultats reportés 2014	642.038,607

- Suite -

Soit un dividende de 0,150 dinar par action (13,76 % du nominal) dont 0,029 dinar provenant des bénéfices distribués à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013 et non soumis à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

La mise en paiement s'effectuerait à partir du 16 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer à titre de jetons de présence un montant global de quatre vingt dix mille (90.000) dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014, soit quinze mille (15.000) dinars par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer monsieur David Rey comme nouveau représentant permanent de la société Value Consulting au sein du conseil d'administration de la société pour une période expirant avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [●].

Monsieur David Rey présent à la réunion déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à terme, décide de nommer à nouveau la société Conseil Audit Formation « CAF », société d'expertise comptable, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B18895, comme commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans commençant à partir de l'exercice 2015 et expirant avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toute formalité et publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à [2].

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siege social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers dudit exercice et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au 31 décembre 2014 qui s'élèvent globalement à 1 201 486 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de **3,552 dinars** par action et ceci à compter **du 22 mai 2015**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide de fixer le montant des jetons de présence à 1000 dinars nets pour les administrateurs présents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette réunion pour accomplir les formalités de publication partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

But de l'émission :

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

Notation de la société: En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL-11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 15 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,953%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,975%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,986%	999,763
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,997%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,020%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,070%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,087%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,106%	1 000,941
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,109%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,131%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,381%	928,713
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,466%	996,462
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 019,399
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,491
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,200
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	808,246
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,574
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,957
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,130
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,689
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,474
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,937
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,559

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,982		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,697		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,731		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,411		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,901		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,488		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,812		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	587,079		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	121,667		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,213		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	126,011		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,474		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,313		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	138,684		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,158		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,118		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	114,873		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,618		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 477,658		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 452,713		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,045		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	107,152		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	134,473		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	134,915		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,561		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 262,559		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 128,383		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,415		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,124		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,016		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	105,819
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,358
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,302
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	99,948
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,297
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,334
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,987
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,377
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,335
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,481
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,413
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,665
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,898
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,139
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	102,951
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,624
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,255
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,205
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,338
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,181
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,251
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,264
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,929
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,260
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	103,774

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>6</u> <u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>0</u>	<u>50 000</u>
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		-32 600	35 516
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>7 972 430</u></u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

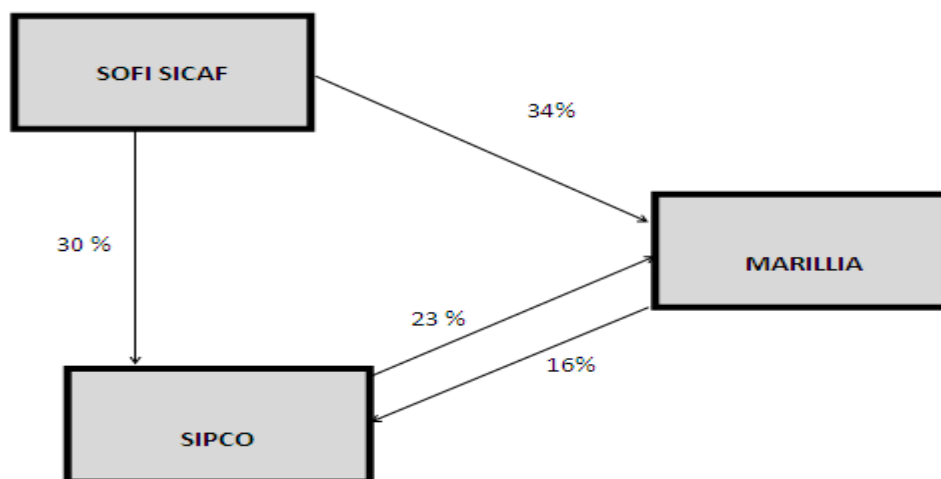
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8 .491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1^{er} avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et **16,65%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels¹ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

Présentation de la société

Dénomination sociale	Universal Automobile Distributors Holding SA
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Téléphone	+ 216 71 354 366
Fax	+ 216 71 343 401
Site web	www.uadh.tn
Adresse électronique	contact@loukil.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	04/07/2013
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none">▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Registre du Commerce	B 01132242013.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
Nationalité	Tunisienne
Capital social	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
Matricule fiscal	1306183C
Régime fiscal	Droit commun
Lieu de consultation des documents	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing	M. Bassem LOUKIL Directeur Général Adresse : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 Téléphone : + 216 71 354 366 Fax : + 216 71 343 401

1- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2014**.

3- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

4- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie A : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modes de satisfaction des demandes d'acquisition

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels² désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

6. Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

7. Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des $\frac{3}{4}$ des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

11. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

12. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

13. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

14. Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE
ET DE MATERIELS ELECTRIQUES**

-SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI (BDO TUNISIE).

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS			
<u>Actifs non Courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	1 771 112	1 721 867
- Amortissements	-	1 717 482	1 701 911
		<u>53 630</u>	<u>19 956</u>
Immobilisations corporelles	1.1	22 753 955	22 371 925
- Amortissements	-	18 888 438	18 139 762
		<u>3 865 517</u>	<u>4 232 163</u>
Immobilisations financières	1.2	6 093 676	5 812 221
-Provision	-	556 622	588 969
		<u>5 537 054</u>	<u>5 223 252</u>
Autres actifs non courants	1.3	85 119	70 213
Total des actifs non courants	1	<u>9 541 320</u>	<u>9 545 584</u>
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	2.1	13 967 518	13 146 236
- Provision	-	1 678 220	1 730 434
		<u>12 289 298</u>	<u>11 415 802</u>
Clients et comptes rattachés	2.2	13 138 478	12 406 165
- Provision	-	2 324 936	2 209 208
		<u>10 813 542</u>	<u>10 196 957</u>
Autres actifs courants	2.3	3 739 447	3 611 081
- Provision	-	647 826	653 024
		<u>3 091 621</u>	<u>2 958 057</u>
Placement et autres actifs financiers	2.4	2 550	139 925
Liquidités et équivalents de liquidités		1 495 046	2 023 156
- Provision	-	13 020	13 930
		<u>1 484 576</u>	<u>2 149 151</u>
Total des actifs courants	2	<u>27 679 037</u>	<u>26 719 967</u>
Total des actifs		<u>37 220 357</u>	<u>36 265 551</u>

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		14 040 000	14 040 000
Réserves		4 037 807	3 687 807
Autres capitaux propres		530 954	571 670
Résultat reportés		1 921 589	1 977 840
Total des capitaux propres avant résultat		<u>20 530 350</u>	<u>20 277 317</u>
Résultat de l'exercice		<u>1 872 858</u>	<u>1 680 600</u>
Total des capitaux propres	3	<u>22 403 208</u>	<u>21 957 917</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	55 556	389 351
Total des passifs non courants		<u>55 556</u>	<u>389 351</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	6 524 983	4 477 756
Autres passifs courants	5.2	2 396 510	2 232 584
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	5 840 100	7 207 943
Total des passifs courants	5	<u>14 761 593</u>	<u>13 918 283</u>
Total des passifs		<u>14 817 149</u>	<u>14 307 634</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>37 220 357</u>	<u>36 265 551</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	6.1	27 895 496	24 361 988
Autres produits d'exploitation	6.2	55 646	37 076
(I) Total des revenus	6	<u>27 951 142</u>	<u>24 399 064</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation de stock des PF et des encours	6.1 -	574 680	- 1 338 560
Achats d'approv. consommés	6.3	19 581 449	16 773 688
Charges de personnel	6.4	3 887 738	3 603 493
Dotations aux amortissements et aux provisions.	6.5	926 703	1 112 068
Autres charges d'exploitation	6.6	1 788 347	1 896 336
(II) Total des charges d'exploitation		<u>25 609 557</u>	<u>22 047 025</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</u>		<u>2 341 585</u>	<u>2 352 039</u>
Charges financières nettes	6.7 -	640 119	- 726 254
Produits financiers	6.8	357 635	48 270
Gains ordinaires	6.9	109 256	233 698
Autres Pertes ordinaires	6.10 -	32 347	-
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		<u>2 136 010</u>	<u>1 907 753</u>
Impôt sur les bénéfices	-	263 152	- 227 153
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		<u>1 872 858</u>	<u>1 680 600</u>

État des Flux de Trésorerie

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>1 872 858</u>	<u>1 680 600</u>
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	958 140	1 112 068
- Variation des Stocks	7.1.2 -	821 282	- 1 750 741
- Variation des créances clients	7.1.3 -	871 561	637 767
- Variation des autres actifs	7.1.4	9 009	- 340 862
- Variation du compte fournisseurs et autres dettes	7.1.5	2 195 440	1 070 499
- Plus value / cessions d'immob	-	33 979	-
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	7.1	<u>3 308 625</u>	<u>2 409 331</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaiss. / acq. d'immob. Corp. & incorp.	7.2.1 -	520 619	- 805 671
- Encaiss. provenant de cess. d'immob. Corp & incorp.	7.2.2	46 950	-
- Encaiss. provenant de cess. d'immob. Financières	7.2.3	66 400	-
- Décaiss. Sur acq. d'immob. financières	7.2.4 -	370 000	- 220 000
- Encaiss. provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.5	84 625	56 596
- Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	7.2.6 -	169 847	- 148 276
Flux de trésorerie Affectés aux activités d'investissement	7.2	<u>862 491</u>	<u>- 1 117 351</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Enc / Remb. d'emprunts (Var crédits de gestion. CT)	7.3.1 -	102 775	856 436
- Dividendes et autres distributions	7.3.2 -	1 386 671	- 970 606
- Variations C.Propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3 -	40 716	- 50 899
- Remboursement d'Emprunts MT	7.3.4 -	754 465	- 417 650
Flux de trésorerie provenant (affectés) des (aux) activités de financement	7.3	<u>2 284 627</u>	<u>- 582 719</u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>161 507</u>	<u>709 261</u>
- Trésorerie au début de l'exercice		258 401	- 450 860
<u>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u>419 908</u>	<u>258 401</u>

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 DT.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 DT par action de nominal 1 DT.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME » sont préparés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ Eléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

✓ Eléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%,20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 décembre 2014, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2014, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

Conformément à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, la société a procédé à l'inventaire physique des stocks et des valeurs disponibles et réalisables pour les besoins de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2014.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 de la même manière que l'exercice précédent.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages prévus par l'article 22 du Code d'Incitation aux Investissements.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 13 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élevant à 30 799 082 DT au 31 décembre 2014 contre 30 011 332 DT au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	1 771 112	1 721 867	49 245
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22 753 955	22 371 925	382 030
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	6 093 676	5 812 221	281 455
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	180 339	105 319	75 020
TOTAL		30 799 082	30 011 332	787 750

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 9 541 320 DT au 31 décembre 2014 contre 9 545 584 DT à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 630	19 956	33 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 865 517	4 232 163	- 366 646
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 537 054	5 223 252	313 802
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	85 119	70 213	14 906
TOTAL	9 541 320	9 545 584	- 4 264

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2014

Désignation	Valeur brute				Amortissement				V C N
	Début Exercice	Acqu. Exercice	Cessions Ex	Total	Début Exercice	Dotation Exercice	Cess/Reclas	Cumul Amts	
1 - Immobilisations Incorporelles	1 721 867	49 245	-	1 771 112	1 701 911	15 571	-	1 717 482	53 630
Investissement de Recherche & Développement	517 004	-	-	517 004	517 004	-	-	517 004	-
Concession Marque, Brevet & Licence	997 077	6 855	-	1 003 932	997 031	2 611	-	999 642	4 290
Logiciel	207 786	-	-	207 786	187 876	12 960	-	200 836	6 950
Immobilisations incorporelles en cours	-	42 390	-	42 390					42 390
2 - Immobilisations Corporelles	22 371 925	592 963	210 933	22 753 955	18 139 762	825 049	76 373	18 888 438	3 865 517
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	4 472 465	251 726	-	4 724 191	2 445 381	179 440	-	2 624 821	2 099 370
Bâtiments Industriels	3 909 625	251 726		4 161 351	2 021 403	154 215	-	2 175 618	1 985 733
Bâtiments Administratifs	501 831	-	-	501 831	406 551	12 861	-	419 412	82 419
INSTAL. GENERALE, AGENC.& AMEN	61 009	-	-	61 009	17 427	12 364	-	29 791	31 218
2.3 Matériels & Outillages	14 927 256	167 484	-	15 094 740	13 502 652	456 174	-	13 958 826	1 135 914
2.3.1 Matériels Industriels	7 833 898	41 416		7 875 314	7 063 887	198 920	-	7 262 807	612 507
2.3.2 Outillages industriels	5 200 793	80 463		5 281 256	4 846 454	138 715	-	4 985 169	296 087
2.3.3 Pièces. rechange & Outil. Immobilisés	1 892 565	45 605	-	1 938 170	1 592 311	118 539	-	1 710 850	227 320
Pièces de rechange immobilisées	1 657 889	45 365		1 703 254	1 386 785	109 506	-	1 496 291	206 963
Petits outillages immobilisés	234 676	240		234 916	205 526	9 033	-	214 559	20 357
2.4 Matériels de transport	732 483	62 406	89 344	705 545	570 657	74 825	76 373	569 109	136 436
Matériels Transport De Bien	166 390	-	26 238	140 152	153 774	9 284	24 394	138 664	1 488
Matériels Transport De Personne	566 093	62 406	63 106	565 393	416 883	65 541	51 979	430 445	134 948
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	1 996 331	46 292	-	2 042 623	1 621 072	114 610	-	1 735 682	306 941
2.5.1 Agenc., Aménagement & installations	1 021 662	23 905	-	1 045 567	793 910	45 371	-	839 281	206 286
2.5.2 Matériels de bureaux	971 855	22 387	-	994 242	824 348	69 239	-	893 587	100 655
2.5.3 Immobilisation chez tiers	2 814	-	-	2 814	2 814	-	-	2 814	-
2.6 Immobilisation corporelles en cours	192 111	65 055	121 589	135 577	-	-	-	-	135 577
Total général	24 093 792	642 208	210 933	24 525 067	19 841 673	840 620	76 373	20 605 920	3 919 147

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient au 31 décembre 2014 à 6 093 676 DT contre 5 812 221 DT au 31 décembre 2013. Le détail de cette rubrique est le suivant:

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	5 855 084	5 571 484	283 600
EMPRUNT NATIONAL		20 000	-	20 000
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	82 275	118 405	- 36 130
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	136 317	122 332	13 985
TOTAL		6 093 676	5 812 221	281 455

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME » s'élève au 31 décembre 2014 à 5 855 084 DT. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
SIALE	129 250	129 250	-
CELEC	88 000	88 000	-
SERPAC	750	750	-
ELECTRICA	774 995	774 995	-
CONTACT	2 279 850	1 929 850	350 000
EPICORPS	36 263	36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-
SITEL	597 670	664 070	- 66 400
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-
SAS MAYETEL	34 816	34 816	-
TOUTALU	1 713 500	1 713 500	-
TOTAL	5 855 084	5 571 484	283 600

- L'acquisition de la période se présente ainsi :

DESIGNATION	31/12/2014
AUGMENTATION DU CAPITAL CONTACT	350 000
TOTAL	350 000

- La cession de la période se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2014
CESSION ACTIONS SITEL	66 400
TOTAL	66 400

Le tableau suivant détaille l'affectation des provisions estimées :

DESIGNATION	En TND		
	BRUT	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-
ELECTRICA	774 995	-	774 995
CONTACT	2 279 850	-	2 279 850
EPICORPS	36 263	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	- 50 000	-
SITEL	597 670	-	597 670
SIAME INTERNATIONAL	149 990	-	149 990
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816
TOUTALU	1 713 500	- 178 890	1 534 610
TOTAL	5 855 084	- 483 153	5 371 931

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au titre de 2014 comme suit :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2013	OCTROI	REMBOURSEMENT	APUREMENT	31/12/2014
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	118 405	80 842	84 625	- 32 347	82 275
PROVISIONS PRÊTS AU PERSONNEL	- 32 347			32 347	-
TOTAL NET DE PROVISION	86 058	80 842	84 625	-	82 275

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2014 un solde débiteur de 136 317 DT détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	93 162	90 527	2 635
CONSIGNATION CONTENEURS	39 880	28 530	11 350
DIVERS CAUTIONNEMENTS	3 275	3 275	-
TOTAL	136 317	122 332	13 985

Au 31 décembre 2014, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 469 DT.

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élevaient au 31 décembre 2014 à 85 119 DT. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	180 339	95 220	85 119
TOTAL	180 339	95 220	85 119

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 27 679 037 DT au 31 décembre 2014 contre 26 719 967 DT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
STOCKS	2.1	12 289 298	11 415 802	873 496
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	10 813 542	10 196 957	616 585
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	3 091 621	2 958 057	133 564
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 484 576	2 149 151	- 664 575
TOTAL		27 679 037	26 719 967	959 070

2.1- STOCK

La valeur nette du stock est passée de 11 415 802 DT au 31 décembre 2013 à 12 289 298 DT au 31 décembre 2014 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	922 515	140 318	782 197
PIÈCES COMPOSANTES	7 708 389	911 866	6 796 523
PIÈCES FABRIQUÉES	512 930	167 923	345 007
PRODUITS CONSOMMABLES	293 859	31 123	262 736
PRODUITS FINIS	4 529 825	426 990	4 102 835
TOTAL	13 967 518	1 678 220	12 289 298

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014, 10 813 542 DT détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
STEG	3 623 851	2 560 173	1 063 678
CLIENTS LOCAUX	1 874 955	1 327 305	547 650
CLIENTS ÉTRANGERS	4 588 160	5 616 206	- 1 028 046
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	443 031	337 790	105 241
CLIENTS DOUTEUX - EFFETS IMPAYÉS	2 414 485	2 370 695	43 790
CLIENTS RETENUES DE GARANTIES	193 996	193 996	-
TOTAL	13 138 478	12 406 165	732 313
PROVISIONS	- 2 324 936	- 2 209 208	- 115 728
ENCOURS CLIENTS NETS	10 813 542	10 196 957	616 585

Les provisions pour dépréciation des comptes clients ont enregistré une augmentation de 5% en passant de 2 209 208 DT au 31 décembre 2013 à 2 324 936 DT au 31 décembre 2014.

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 091 621 DT contre 2 958 057 DT au 31 décembre 2013.

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	864 154	771 971	92 183
AVANCE FOURNISSEUR	396 926	476 161	- 79 235
ACOMPTES AU PERSONNEL	67 417	73 717	- 6 300
ETAT, IMPOTS ET TAXES	1 239 251	847 453	391 798
DEBITEURS DIVERS	1 008 311	1 062 392	- 54 081
PRODUITS A RECEVOIR	90 623	64 088	26 535
COMPTE D'ATTENTE	24 972	241 062	- 216 090
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	47 793	74 237	- 26 444
TOTAL BRUT	3 739 447	3 611 081	128 366
PROV. DEP COMPTE FOURNISSEUR	- 93 262	- 93 262	-
PROVISIONS SUR ACOMPTES PERSONNELS	-	- 5 198	5 198
PROV. DEPR/DÉBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
PROV REPORT IS	- 13 002	- 13 002	-
PROV AUTRES COMPTES DEBITEURS	- 2 702	- 2 702	-
TOTAL PROVISION	- 647 826	- 653 024	5 198
TOTAL NET	3 091 621	2 958 057	133 564

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités ont atteint au 31 décembre 2014, 1 484 576 DT contre 2 149 151 DT au 31 décembre 2013 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
PLACEMENTS	2 550	139 925	- 137 375
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	1 055 669	916 421	139 248
BANQUES ET CAISSES	439 377	1 106 735	- 667 358
PROVISIONS	- 13 020	- 13 930	910
TOTAL	1 484 576	2 149 151	- 664 575

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2014 à 22 403 208 DT détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2013	MVTS	31/12/2014
CAPITAL	14 040 000	-	14 040 000
ACTIONS RACHETEES	- 171 485	-	- 171 485
S/TOTAL 1	13 868 515	-	13 868 515
RESERVE LEGALE	1 404 000	-	1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	925 238	-	925 238
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	969 959	350 000	1 319 959
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	- 203 391	-	- 203 391
PRIME D'EMISSION	463 486	-	463 486
S/TOTAL 2	3 859 292	350 000	4 209 292
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	517 989	- 40 893	477 096
RESERVE POUR FONDS PERDUS	44 792	- 6 817	37 975
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	8 889	6 994	15 883
S/TOTAL 3	571 670	- 40 716	530 954
RESULTATS REPORTEES	1 977 840	- 56 251	1 921 589
S/TOTAL 4	1 977 840	- 56 251	1 921 589
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	20 277 317	253 033	20 530 350
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 680 600	192 258	1 872 858
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	21 957 917	445 291	22 403 208

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	ACTIONS RACHETEES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL. D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2013	14 040 000	1 977 840	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	- 203 391	463 486	517 990	44 791	8 889	969 959	1 680 600	21 957 917
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350 000	- 350 000	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	40 894	-	-	-	-	40 894
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 816	-	-	-	6 816
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 994	-	-	6 994
RESULTATS REPORTES	-	56 251	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56 251	-
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RACHAT D'ACTIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1 386 851	- 1 386 851
AUGMENTATION DE CAPITAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31/12/2014													1 872 858	1 872 858
Solde au 31/12/2014	14 040 000	1 921 589	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	- 203 391	463 486	477 096	37 975	15 883	1 319 959	1 872 858	22 403 208

Conformément à l'article 19 de la loi n° 2014-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, les résultats reportés s'élevant au 31 décembre 2013 à 1 977 840 DT ainsi que le résultat de l'exercice 2013 s'élevant à 1 680 600 DT sont dispensés de l'application de la retenue à la source libératoire de 5% sur les revenus distribués.

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014, 55 556 DT contre 389 351 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elle regroupe le solde à plus d'un an des crédits bancaires à moyen terme. Son détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
CRÉDIT AB (2 ÈME T)	-	111 573	- 111 573
CRÉDIT BIAT	55 556	277 778	- 222 222
TOTAL	55 556	389 351	- 333 795

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014, 14 761 593 DT contre 13 918 283 DT à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	6 524 983	4 477 756	2 047 227
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 396 510	2 232 584	163 926
PASSIFS FINANCIERS	5.3	5 840 100	7 207 943	- 1 367 843
TOTAL		14 761 593	13 918 283	843 310

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2014, ce poste totalise 6 524 983 DT contre 4 477 756 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 2 047 227 DT détaillée comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
FOURNISSEURS	4 800 542	2 606 902	2 193 640
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	1 449 228	715 152	734 076
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	275 213	1 155 702	- 880 489
TOTAL	6 524 983	4 477 756	2 047 227

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014, 2 396 510 DT contre 2 232 584 DT au 31 décembre 2013. La variation enregistrée au niveau de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
PERSONNEL	545 349	438 241	107 108
ETAT, IMPOTS ET TAXES	657 684	482 944	174 740
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	32 298	32 118	180
AUTRES CHARGES A PAYER	619 081	746 675	- 127 594
CNSS & ASSURANCE GROUPE	301 786	292 294	9 492
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES & CHARGES	240 312	240 312	-
TOTAL	2 396 510	2 232 584	163 926

5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014, le solde de cette rubrique totalisant 5 840 100 DT se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2014	31/12/2013
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	5 820 631	6 359 609
CONCOURS BANCAIRES		19 469	848 334
TOTAL		5 840 100	7 207 943

5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2014 à 5 820 631 DT se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2014	31/12/2013
<u>CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION</u>	<u>5 483 010</u>	<u>5 585 785</u>
FINANCEMENTS DE STOCKS	1 300 000	1 300 000
FINANCEMENTS EN DEVISES	4 183 010	4 285 785
<u>CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN</u>	<u>337 621</u>	<u>773 824</u>
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	333 795	754 465
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	3 826	19 359
TOTAL	5 820 631	6 359 609

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2014 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 1 872 858 DT. Il s'analyse comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
REVENUS	6.1	27 895 496	24 361 988	3 533 508
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	574 680	1 338 560	- 763 880
PRODUCTION		28 470 176	25 700 548	2 769 628
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	19 581 449	16 773 688	2 807 761
MARGE / COUT MATIÈRES		8 888 727	8 926 860	- 38 133
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	55 646	37 076	18 570
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	- 3 887 738	- 3 603 493	- 284 245
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6.5	- 926 703	- 1 112 068	185 365
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	- 1 788 347	- 1 896 336	107 989
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 341 585	2 352 039	- 10 454
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 640 119	- 726 254	86 135
PRODUITS FINANCIERS	6.8	357 635	48 270	309 365
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	109 256	233 698	- 124 442
AUTRES PERTES ORDINAIRES		- 32 347	-	- 32 347
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		2 136 010	1 907 753	228 257
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 263 152	- 227 153	- 35 999
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 872 858	1 680 600	192 258

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 25 700 548 DT au 31 décembre 2013 à 28 470 176 DT à la clôture de l'exercice 2014. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	variation
VENTES LOCALES	9 607 790	7 782 540	1 825 250
VENTES STEG	5 990 021	6 169 677	- 179 656
VENTES EXPORT	12 297 685	10 409 771	1 887 914
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	27 895 496	24 361 988	3 533 508
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	574 680	1 338 560	- 763 880
TOTAL PRODUCTION	28 470 176	25 700 548	2 769 628

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise, au 31 décembre 2014, 55 646 DT détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS...)	38 294	27 899	10 395
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	17 352	9 177	8 175
TOTAL	55 646	37 076	18 570

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au 31 décembre 2014, 19 581 449 DT contre 16 773 688 DT au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 2 807 761 DT dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
ACHAT MAT PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	17 804 134	16 269 458	1 534 676
ACHAT MAT CONS ET EMBALLAGE	507 978	457 559	50 419
VARIATION DE STOCK	- 246 602	- 412 180	165 578
ACHAT NON STOCKE	614 542	463 259	151 283
ACHATS DE MARCHANDISES	1 140 462	408 520	731 942
RRR/ACHATS	- 234 265	- 408 128	173 863
TRANSFERT DE CHARGE OU RRR/ACHATS	- 4 800	- 4 800	-
TOTAL	19 581 449	16 773 688	2 807 761

La marge sur coût matière a augmenté en passant 8 926 860 DT au 31 décembre 2013 à 8 888 727 DT au 31 décembre 2014.

6.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 887 738 DT contre 3 603 493 DT au 31 décembre 2013. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	2 583 120	2 553 252	29 868
AVANTAGES EN NATURE	31 189	51 130	- 19 941
INDEMNITÉS	468 550	334 875	133 675
CONGÉS	201 824	104 518	97 306
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASS. GPE)	603 055	559 718	43 337
TOTAL	3 887 738	3 603 493	284 245

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 926 703 DT au 31 décembre 2014 ainsi détaillés :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
DOT. AUX AMORT. IMMOB. INCORPORELLES	15 571	17 417	- 1 846
DOT. AUX AMORT. IMMO. CORPORELLES	825 049	883 263	- 58 214
DOT. RESORPTION CHARGES A REPARTIR	60 114	35 106	25 008
DOT. PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-
DOT. PROV. DEPR. STOCK	1 678 220	1 730 434	- 52 214
DOT. PROV. A A COURANTS	-	-	-
DOT. PROV. DEP CREANCES	142 142	159 791	- 17 649
TOTAL DOTATIONS	2 721 096	2826011	- 104 915
REPRISE PROVISION STOCK	- 1 730 434	- 1 713 943	- 16 491
REPRISE PROV. A A COURANTS	- 32 347	-	- 32 347
REPRISE PROVISION CREANCES	- 31 612	-	- 31 612
TOTAL REPRISES	- 1 794 393	- 1 713 943	- 80 450
TOTAL	926 703	1 112 068	- 185 365

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une diminution de 107 989 DT, en passant de 1 896 336 DT au 31 décembre 2013 à 1 788 347 DT au 31 décembre 2014.

Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	16 431	21 261	- 4 830
LOCATIONS	10 630	9 083	1 547
ENTRETIENS ET REPARTIONS	202 878	164 475	38 403
CHARGES ASSURANCE	81 490	81 409	81
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	16 705	23 427	- 6 722
PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ENTREPRISE	1 400	-	1 400
HONORAIRES	180 369	176 616	3 753
COMMISSIONS SUR VENTES	179 490	169 255	10 235
SÉMINAIRES ET FORMATION	3 050	25 064	- 22 014
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATION PUBLICS	34 194	41 148	- 6 954
TRANSPORTS	294 033	304 272	- 10 239
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, REST.ET RECEPTION	206 284	205 428	856
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	49 010	54 943	- 5 933
COMMISSIONS BANCAIRES	206 775	107 373	99 402
PÉNALITÉS	56 174	186 960	- 130 786
JETONS DE PRÉSENCES	8 000	8 000	-
IMPÔTS ET TAXES	304 775	390 882	- 86 107
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	13 687	6 139	7 548
TRANSFERT DE CHARGES	- 77 028	- 79 399	2 371
TOTAL	1 788 347	1 896 336	- 107 989

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

Au 31 décembre 2014, le solde de cette rubrique a enregistré une diminution de 86 135 DT en passant de 726 254 DT au 31 décembre 2013 à 640 119 DT au 31 décembre 2014. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
INTÉRÊTS BILLETS TRESORERIE	10 938	22 259	- 11 321
INTÉRÊTS PREFINANCEMENT EXPORT	128 959	93 673	35 286
INTÉRÊTS AV / CRÉANCE ADMINISTRATIVE	2 039	6 849	- 4 810
INTÉRÊTS FINANCEMENT STOCK	85 712	59 538	26 174
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	26 711	78 526	- 51 815
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	164 834	151 619	13 215
INTÉRÊTS SUR AUTRES CRÉDITS EXPLOITATION	43 655	29 437	14 218
PERTE DE CHANGE	638 105	649 212	- 11 107
GAIN DE CHANGE	- 511 957	- 426 263	- 85 694
INTÉRÊTS SUR CMT	64 532	77 900	- 13 368
RÉMUNÉRATION COMPTE COURANT ASSOCIÉS	- 16 788	- 16 496	- 292
CHARGES NETTES/CESSION VAL. MOBI	4 289	-	4 289
REPRISE SUR PROV POUR DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATION	- 910	-	- 910
TOTAL	640 119	726 254	- 86 135

6.8- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisant 357 635 DT au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	352 374	43 196	309 178
PRODUITS DES PLACEMENTS	5 261	5 074	187
TOTAL	357 635	48 270	309 365

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2014 à 109 256 DT contre 233 698 DT au 31 décembre 2013. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2014	31/12/2013	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	33 978	-	33 978
AUTRES GAINS ORDINAIRES (*)	75 278	233 698	- 158 420
TOTAL	109 256	233 698	- 124 442

(*) Les autres gains ordinaires résultent essentiellement de l'apurement de dettes qui ne sont plus exigibles conformément aux décisions du conseil d'administration du 13 Avril 2015.

6.10-AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent, au 31 décembre 2014, à 32 347 DT et résultent de l'apurement des prêts au personnel totalement provisionnés et qui ne sont plus exigibles conformément aux décisions du conseil d'administration du 13 Avril 2015.

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette de la société « SIAME » s'est soldée pour 419 908 DT contre 258 401 DT au 31 décembre 2013, soit une variation de 161 507 DT ainsi ventilée :

DESIGNATION	31/12/2014
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	3 308 625
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 862 491
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 2 284 627
TOTAL	161 507

7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2014
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	959 050
PROVISION POUR DEPRECIATION DES ELTS FINANCIERS	32 347
REPRISE DES ELEMENTS FINANCIERS	- 33 257
TOTAL	958 140

7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2014
STOCKS N-1	13 146 236
STOCKS N	- 13 967 518
TOTAL	- 821 282

7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2014
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 406 165
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 13 138 478
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	916 421
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 1 055 669
TOTAL	- 871 561

7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2014
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	3 611 081
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 3 739 447
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	139 925
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 2 550
TOTAL	9 009

7.1.5- VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2014
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 2 232 584
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 396 510
DIVIDENDES N-1	32 118
DIVIDENDES N	- 32 298
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 4 477 756
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	6 524 983
INTERETS COURUS N-1	- 19 359
INTERETS COURUS N	3 826
TOTAL	2 195 440

7.2.1- DECAISEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	1 721 867
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 1 771 112
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	22 371 925
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 22 753 955
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 89 344
TOTAL	- 520 619

7.2.2- ENCAISEMENTS PROVENANTS DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2014
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	89 344
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 76 373
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	33 979
TOTAL	46 950

7.2.3- ENCAISSEMENT PROVENANT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2014
CESSION ACTIONS SITEL	66 400
TOTAL	66 400

7.2.4- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2014
ACQUISITION ACTIONS CONTACT	- 350 000
SOUSCRIPTION EMPRUNT NATIONAL	- 20 000
TOTAL	- 370 000

7.2.5- ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2014
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	84 625
TOTAL	84 625

7.2.6- DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2014
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	122 332
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 136 317
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 80 842
DECAISSEMENTS SUR CHARGES A REPARTIR	- 75 020
	- 169 847

7.3.1- DECAISSEMENTS DES EMPRUNTS (VAR CREDITS DE GESTION/CT...)

DESIGNATION	31/12/2014
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 5 585 785
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	5 483 010
TOTAL	- 102 775

7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2014
DIVIDENDES N-1	- 32 118
DIVIDENDES N	32 298
DIVIDENDES DECIDES AU TITRE DE 2013	- 1 386 851
TOTAL	- 1 386 671

7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES (FONDS SOCIAL, SUBVENTION, ...)

DESIGNATION	31/12/2014
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	- 571 670
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	530 954
TOTAL	- 40 716

7.3.4- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS MT

DESIGNATION	31/12/2014
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	- 389 351
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	55 556
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 754 465
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	333 795
TOTAL	- 754 465

NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société TOUTALU,
- La société CONTACT,
- La société ELECTRICA,
- La société SIAME INTERNATIONAL,
- La société SNCI,
- La société PROSID,
- La société SNC,
- La société SGTM,
- La société CAPROMET,
- La société « INTER ELECTRIC »,
- Monsieur Mohamed Hédi BEN AYED,
- La société SITEL,
- La société LE MEUBLE,
- La société SAS MAYTEL, et
- La société LE PANNEAU.

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2014.

8.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

EN KDT

Société	Situation au 31/12/2014				Situation au 31/12/2013			
	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	126	362	- 219	269	27	340	15	382
CONTACT	-	14	-	14	21	74	-	95
ELECTRICA	917	17	- 20	914	1 149	33	- 135	1 047
SIAME INTER	- 97		- 6	- 103	- 97	-	- 6	- 103
SNCI			- 3	- 3	-	-	- 18	- 18
PROSID				-	-	-	- 11	- 11
SNC			- 3	- 3	-	-	- 3	- 3
SGTM	8			8	-	-	-	-
CAPROMET	3			3	422	-	-	422
INTER ELECTRIC	680			680	377	-	-	377
M .H. BEN AYED			- 108	- 108	-	-	- 108	- 108
SITEL	11		- 6	5	-	-	-	-
LE MEUBLE				-	-	-	- 2	- 2
SAS MAYTEL		150		150	-	137	-	137
STE LE PANNEAU	2	-	-	2	2	-	-	2

8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2014

8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

a- TOUTALU - Autres actifs courants

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 362 KDT au 31 décembre 2014. En 2014, la « SIAME » a facturé des frais de carburant de 5 KDT et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 17 KDT.

b- TOUTALU - Fournisseur

Les achats réalisés en 2014 ont totalisé 1 091 KDT TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 857 KDT courant le même exercice.

c- TOUTALU - Client

Les ventes réalisées en 2014 ont totalisé 537 KDT TTC. « TOUTALU » a procédé au règlement de 438 KDT courant le même exercice ;

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

a- CONTACT - Client

La société « CONTACT » a payé sa dette envers « SIAME » s'élevant à 21 KDT.

b- CONTACT- Autres Actifs Courants

Les principales opérations enregistrées en 2014 se détaillent ainsi :

- Règlement par « CONTACT » de 79 KDT.
- La « SIAME » a facturé de divers frais à « CONTACT » pour 19 KDT.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

a- ELECTRICA - Client

La société « ELECTRICA » est une filiale de la « SIAME » chargée de la distribution des disjoncteurs et accessoires de branchement fabriqués par la « SIAME », ainsi que la commercialisation du complément de la gamme des produits Général Electric non intégrée par la « SIAME ». Il est à signaler que les conditions commerciales accordées à « ELECTRICA » sont similaires à celles accordées aux autres distributeurs de la « SIAME ». Le total des ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » en 2014 s'élève à 916 KDT. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 1 148 KDT courant 2014. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2014 à 917 KDT.

b- ELECTRICA - Autres actifs courants

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Règlement de par « ELECTRICA » de 50 KDT ; et
- Loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 35 KDT l'an.

c- ELECTRICA - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2014, s'élèvent à 41 KDT TTC et se rapportent à des achats de matériel électrique. La « SIAME » a réglé 157 KDT en 2014.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONAL

a. SIAME INTERNATIONAL - Client

Le compte client de la société « SIAME INTERNATIONAL » s'élève à -97 KDT non mouvementé depuis l'exercice 2013.

b. SIAME INTERNATIONAL - Fournisseur

Le compte fournisseur de la société « SIAME INTERNATIONAL » s'élève à 6 KDT non mouvementé depuis l'exercice 2011.

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNCI

Les achats réalisés auprès de la société « SNCI », courant 2014, s'élevant à 19 KDT TTC. La « SIAME » a réglé 35 KDT de sa dette envers « SNCI » en 2014.

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2014, s'élevant à 6 KDT TTC. La « SIAME » a réglé la totalité de sa dette envers « PROSID », soit 17 KDT, en 2014.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNC

Le solde de ce compte n'a pas été mouvementé courant l'exercice 2014.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SGTM

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « SGTM » pour un montant TTC de 8 KDT. Ce montant n'a pas été réglé en 2014.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CAPROMET

Afin de consolider sa présence sur le marché Algérien, la « SIAME » a intégré la société « CAPROMET » dans son portefeuille des clients étrangers. La société « CAPROMET », elle a réglé 419 KDT courant 2014.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE INTER ELECTRIC

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « INTER ELECTRIC » pour un montant TTC de 1 020 KDT. La société « INTER ELECTRIC » a réglé 716 KDT.

8.2.11- OPÉRATIONS AVEC M. MOHAMED HEDI BEN AYED

La « SIAME » a conclu avec Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KDT TTC par an. La société a procédé au règlement de 86 KDT en 2014.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

Les achats réalisés auprès de la société « SITEL » se sont élevés en 2014 à 6 KDT TTC. Aucun règlement n'a eu lieu en 2014. La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 11 KDT. Aucun règlement n'a eu lieu en 2014.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE

Des achats réalisés en 2014 auprès de la société « LE MEUBLE » pour un total de 1 KDT TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de la totalité de la dette envers la société « LE MEUBLE » soit 3 KDT.

8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SAS MAYTEL

La « SIAME » a comptabilisé des dividendes à recevoir de la société « SAS MAYTEL » pour 52 KDT. Elle a encaissé 45 KDT au titre des dividendes de l'année 2012.

8.2.15- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE PANNEAU

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « LE PANNEAU » pour un montant TTC de 2 KDT.

La société « LE PANNEAU » a réglé 2 KDT de l'année 2013 et il reste 2 KDT.

NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 000 000 DT. Au 31 décembre 2014, l'encours de ce crédit s'élève à 111 573 DT.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1 500 000 DT contracté en date du 8 mai 2009. Au 31 décembre 2014, l'encours de ce crédit s'élève à 277 778 DT.

9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

- ✓ La SIAME est garante de la société CONTACT au profit de l'Amen Bank d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 DT, autorisé par le conseil n° 134 du 08/05/2013.
- ✓ La SIAME est garante de la société TOUTALU au profit de la Banque de l'Habitat d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 520 000 DT et des crédits de gestion pour 300 000 DT, autorisé par le conseil n° 113 du 05/09/2007.

9.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 décembre 2014, le total des cautions bancaires s'élève à 3 052 735 DT ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	STEG	FRS LOCAUX	EXPORT	TOTAL
BIAT	565 842	623 417		523 242	1 712 501
ATTIJARI BANK	586 560				586 560
AMEN BANK	213 040	224 162	9 000		446 202
BNA	67 915				67 915
STB	128 020			17 487	145 507
BH	94 050				94 050
TOTAL	1 655 427	847 579	9 000	540 729	3 052 735

9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 290 760 € et 1 080 645 \$ soit 2 669 053 DT, qui se détaillent ainsi :

FOURNISSEURS	MONTANT		
	EUR	USD	TND
GINAR TECHNOLOGIE		100 300	186 678
MAEC SAS	260 000		588 172
R.R.REMY	30 760		69 585
HOLLEY METERING		237 850	442 686
KAMAL METAL PRODUCTS		99 516	185 219
LS INDUSTRIAL		287 163	534 467
NINGBO		341 080	634 818
METER TEST SP		14 736	27 427
TOTAL	290 760	1 080 645	2 669 053

9.5- EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2014 s'élève à 2 788 207 DT.

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

Produits	2014	2013	Charges	2014	2013	Soldes	2014	2013
Revenus et autres produits d'exploitation	27 895 496	24 361 988						
Production stockée	574 680	1 338 560	Ou (Déstockage de production)	-	-			
Production immobilisée	-	-						
Total	28 470 176	25 700 548		-	-	Production	28 470 176	25 700 549
Production	28 470 176	25 700 549	Achats consommés	19 581 449	16 773 688	Mage sur coût matières	8 888 727	8 926 861
(1) Marge commerciale	-	-						
(2) Marge sur coût matière	8 888 727	8 926 861	(1) et (2) Autres charges externes	1 483 572	1 505 455			
Autres produits d'exploitation	55 646	37 076						
Total	8 944 373	8 963 937		1 483 572	1 505 455	Valeur ajoutée Brut (1) et (2)	7 460 801	7 458 482
			Impôt et taxes	304 775	390 882			
			Charge de personnel	3 887 738	3 603 493			
Valeur ajoutée brute	7 460 801	7 458 482	Total	4 192 513	3 994 375	Excédent brut ou insuffisance d'exploitation	3 268 288	3 464 107
Excédent brut d'exploitation	3 268 288	3 464 107		-	-			
Autres produits ordinaires	109 256	233 698	Autres charges ordinaires	32 347	-			
Produits financiers	357 635	48 270	Charges financières	640 119	726 254			
			Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 721 096	2 826 011			
Reprise sur Amort. & Prov	1 794 393	1 713 943	Impôt sur le résultat ordinaire	263 152	227 153			
Total	5 529 572	5 460 017	Total	3 656 714	3 779 418	Résultat des activités ordinaires (positif ou négatif)	1 872 858	1 680 600
Résultat positif des activités ordinaires	1 872 858	1 680 600	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Effets positif des modifications comptables	-	-	Effet négatif des modifications comptables	-	-			
			Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	-			
Total	1 872 858	1 680 600	Total	-	-	Résultat net après modifications comptables	1 872 858	1 680 600

RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires

De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la société « SIAME », comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **37 220 357 DT** et un bénéfice de l'exercice de **1 872 858 DT**.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique

et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME » au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le délai de détention par la « SIAME » de ses propres actions, tel que fixé par l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, a été dépassé ;
- La « SIAME » a fait l'objet en 2012 d'une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KDT qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KDT étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ce redressement fiscal.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration avec les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2014.

Tunis, le 20 Avril 2015.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI



RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires

De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME» au titre de l'exercice 2014, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et/ou opérations réalisées en 2014

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2014 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice ont été réexaminées et autorisées par le conseil d'administration du 13 Avril 2015.

Ces conventions et opérations se présentent comme suit :

A-1- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « TOUTALU »

	EN KDT			
	Solde au 31/12/2013	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2014
TOUTALU	340	22		362

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 362 KDT au 31 décembre 2014. En 2014, la « SIAME » a facturé des frais de carburant de 5 KDT et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 17 KDT.

A-2- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « CONTACT »

	EN KDT			
	Solde au 31/12/2013	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2014
CONTACT	74	19	79	14

Les principales opérations enregistrées en 2014 se détaillent ainsi :

- Règlement par « CONTACT » de 79 KDT.
- La « SIAME » a facturé de divers frais à «CONTACT» pour 19 KDT.

A-3- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « ELECTRICA »

	EN KDT			
	Solde au 31/12/2013	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2014
ELECTRICA	33	35	50	17

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Règlement par « ELECTRICA » de 50 KDT ; et
- Loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 35 KDT l'an.

A-4- OPERATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE M. MOHAMED HEDI BEN AYED

	EN KDT			
	Solde au 31/12/2013	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2014
M.HEDI BEN AYED	-108	86	86	-108

La « SIAME » a conclu avec Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KDT TTC par an. La société a procédé au règlement de 86 KDT en 2014.

A-5- CESSION DE FONDS DE COMMERCE

La « SIAME » a cédé un fonds de commerce sis à Sousse, utilisé en bureau depuis 2011, dans lequel était installé, l'Agent Technico-commercial chargé de la prospection de la région du Sahel et du Centre.

La vente de ce fonds de commerce au prix de 9 KDT a été autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2014.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2014 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2014 sont les suivantes :

B-1- Convention autorisée par le conseil d'administration du 05 Septembre 2007 :

Consentir une caution solidaire au profit de la banque de l'habitat pour le compte de la filiale « TOUTALU » en garantie du remboursement en principal, intérêts et accessoires d'un crédit à moyen terme, pour un montant de 1 520 000 DT.

Cette caution est valable jusqu'au remboursement intégral de la créance en intérêts, principal et frais accessoires.

B-2- Convention autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2008 :

Consentir une caution solidaire au profit de la Banque de l'habitat pour le compte de la filiale « TOUTALU » en garantie du remboursement des crédits de gestion pour une enveloppe de 300 000 DT.

B-3- Convention autorisée par le conseil d'administration du 08 Mai 2013 :

Consentir une caution solidaire au profit de l'AMEN BANK pour le compte de la filiale « CONTACT » en garantie du remboursement en principal, intérêts et accessoires d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Votre conseil d'administration du 21 juin 2012 a fixé la rémunération et avantages du Président Directeur Général comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 146 831 DT servis sur 13 mensualités ;
 - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôts. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès d'une compagnie d'assurance moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

Votre conseil d'administration du 13 avril 2015 a décidé de servir au Président Directeur Général, une prime d'intéressement brute de 72 993 DT.

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit (en DT) :

	<u>Président Directeur Général</u>	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014
Avantages à court terme		
Salaires	147 318	11 218
Prime d'intéressement	72 993	50 000
Retraite complémentaire	16 767	-
Frais de déplacement	4 200	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Païement en actions	-	-
Total	241 278	61 218

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 20 Avril 2015.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI



PHENICIA SEED FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport d'Audit :

En exécution de la mission qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fonds «*PHENICIA SEED FUND*», nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds «*PHENICIA SEED FUND*» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage «*PHENICIA SEED FUND*», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 6.612.898 DT, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 258.966 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par la société de gestion du fonds «*PHENICIA SEED FUND*». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage «*PHENICIA SEED FUND*» au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Le commissaire aux comptes

C.A.F

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014**(exprimé en Dinar Tunisien)**

	Note	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		6 765 044	7 039 234
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	5 646 155	5 708 870
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	1 118 889	1 330 364
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 724	3 060
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	1 724	3 060
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	8 591	30 195
AC 4 - Autres actifs		1 175	0
TOTAL ACTIF		6 776 534	7 072 489
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	153 920	13 999
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	9 716	11 411
TOTAL PASSIF		163 636	25 410
ACTIF NET			
CP 1 – Capital		8 349 675	8 524 891
a - Capital	5-1-7	9 927 000	9 927 000
b- Réserves non distribuables		- 1 577 325	- 1 402 109
CP 2 - Résultats Cumulés		- 1 736 777	- 1 477 811
a - Résultat net des exercices antérieurs		- 1 477 811	- 1 238 755
b- Résultat de l'exercice		- 258 966	- 239 056
ACTIF NET		6 612 898	7 047 079
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 776 534	7 072 489

ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE

LE 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		38 739	67 814
a - Dividendes	5-2-1	25 287	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-2	13 452	67 814
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-3	54	222
Total des revenus des placements		38 793	68 036
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-4	290 002	291 114
Revenu net des placements		-251 209	-223 078
PR 3 – Autres produits		1 524	0
CH 2 - Autres charges	5-2-5	9 281	15 978
Résultat d'exploitation		-258 966	-239 056
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-258 966	-239 056
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-258 966	-239 056

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2014

	<u>Au 31/12/2014</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	- 434 181	- 780 559
a - Résultat d'exploitation	-258 966	-239 056
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-175 215	-541 503
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 434 181	- 780 559
AN 4 - ACTIF NET		
a- en début d'exercice	7 047 079	7 827 638
b - en fin d'exercice	6 612 898	7 047 079
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	9 927	9 927
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
VALEUR LIQUIDATIVE	666,153	709,890
Taux de Rendement	-6,16%	-9,97%

La valeur liquidative, calculée sur la base des parts A uniquement, est estimée à 669,661 DT en 2014 et à 713,628 DT en 2013.

Notes aux états financiers

Note 1. Présentation générale du FCPR Phenicia Seed Fund :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est un fonds commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant du fonds a été fixé à **9.875.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 5.026.000 DT.**

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 7.539.000 DT.**

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 Décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 10.052.000 DT.** Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab tunisien Bank ;
- 425.000 DT au profit de la CDC entreprises;
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Cession 2011	Montant Libéré en 2012	Montant Libéré 2013	Cession 2013	Total Souscriptions et libérations
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	0	0	1 000 000
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	0	500 000	0	0	2 000 000
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	0	0	0	0	500 000
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	0	825 000	0	0	3 300 000
CDC Entreprises	425 000	425 000	425 000	0	0	425 000	0	0	1 700 000
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	0	0	1 000 000
GAT	125 000	125 000	125 000	0	0	0	0	0	375 000
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000	0	2 250 000	0	0	9 875 000
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	0	3 000	8 000	0	4 000	37 000
Équipe de gestion	6 000	4 000	7 000	0	-3 000	5 000	0	-4 000	15 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	0	0	13 000	0	0	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	0	2 263 000	0	0	9 927 000

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « PHENICIA Seed Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds¹ :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds² :

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds³ :

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an du montant des engagements de souscription, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;

¹ *Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.*

² *Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.*

³ *Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.*

- 0,625% HT l'an du montant des engagements de souscription, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(e) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

Note 2. Evènements postérieurs à la clôture :

Courant le début de l'exercice 2015, le fonds « PHENICIA Seed Fund » a cédé sa participation dans le capital de la société « AXE FINANCE » pour un montant global de 2.050.000 DT et a réalisé une plus-value de 1.050.097 DT. Compte tenu de cette plus-value, l'actif net du fonds s'élèverait à 7.662.995 DT et la valeur liquidative par action s'élèverait à 771,934 DT.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », arrêtés au 31 décembre 2014, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2014 une valeur nette de 5.646.155 DT contre 5.708.870 DT au 31 décembre 2013 pouvant être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
SANABIL MED	200 000	200 000
MAGALDIECASTING	650 000	650 000
SOTUFCA	900 000	900 000
AJIDO SA	206 000	206 000
TECFIBER	622 597	622 597
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	645 000
INDUSTRIESAGROALI ABID	350 000	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	450 000
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	400 000
CYTOPHARMA	1 000 000	1 000 000
AXE FINANCE	999 903	999 903
VIAMOBILE	499 980	499 980
Participation non libérée « ADVANCED WEB SOLUTIONS	0	0
Total Brut des Actions, valeurs assimilées et droits	6 923 480	6 923 480
Dépréciation SOTUFCA	<224 998>	<224 998>
Dépréciation AJIDOO	<77 000>	<77 000>
Dépréciation SANABIL MED	<50 000>	<50 000>
Dépréciation TECFIBER	<255 190>	<255 190>
Dépréciation I2A	<86 922>	<86 922>
Dépréciation ADVANCED WEB SOLUTIONS	<258 000>	<258 000>
Dépréciation ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	<100 000>	<100 000>
Dépréciation MAGALDIECASTING	0	<162 500>
Dépréciation VIAMOBILE	<168 522>	0
Dépréciation GLOBAL PAYMENT GATEWAY	<56 693>	0
Total Dépréciations	<1 277 325>	<1 214 610>
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits	5 646 155	5 708 870

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées:

Les placements en obligations et valeurs assimilées du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », sont afférents à des placements en obligations convertibles en actions et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus au 31 décembre.

Ils totalisent au 31 décembre 2014 une valeur brute de 1.118.889 DT contre 1.330.364 DT au 31 décembre 2013 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	0	0
OCA MAGAL DIE CASTING	300 000	300 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
Total OCA	1 374 000	1 374 000
Dépréciation OCA AJIDOO	<75 000>	<75 000>
Dépréciation OCA I2A	<112 500>	<112 500>
Dépréciation OCA AAI	<112 500>	0
Total OCA net de dépréciation	1 074 000	1 186 500
Placements SICAV obligataires	44 889	143 864
Total	1 118 889	1 330 364

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1.724 DT contre 3.060 DT au 31 décembre 2013.

5-1-4- Créances d'exploitation :

Figurent sous cet intitulé les créances afférentes aux rémunérations des OCA pouvant être détaillées comme suit :

Désignation	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Créance Intérêts OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	0	5 533
Créance Intérêts OCA MAGAL DIE CASTING	8 591	16 967
Créance Intérêts OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	0	7 695
Total	8 591	30 195

5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds à hauteur de 140.841 DT, les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 4.659 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 100 DT ainsi que des dettes envers le dépositaire du fonds pour 8.320 DT.

5-1-6- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT ainsi que des dettes fiscales de 756 DT.

5-1-7- Capital :

Le capital du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 31-12-2014	Parts A	Parts B
Montant	9 875 000	52 000
Nombre de titres	9 875	52
Nombre d'actionnaires	7	6
Souscriptions réalisées 2014		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2014	0	0
Rachats effectués 2014		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2014	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2014	0	0
Autres mouvements 2014		
Plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2014	0	0
Capital au 31-12-2014		
Montant	9 875 000	52 000
Nombre de titres	9 875	52
Nombre des souscripteurs	7	5

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Dividendes :

Les dividendes encaissés par le fonds courant l'exercice 2014 s'élèvent à 25.287 DT et sont afférents à la participation dans le capital de la société AXE FINANCE.

5-2-2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus-values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération du Fonds au titre des obligations convertibles en actions qui s'élèvent au 31 décembre 2014 respectivement à 1.685 DT et 11.767 DT.

5-2-3- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 aux sommes respectives de 54 DT et de 222 DT.

5-2-4- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 290.002 DT au 31 décembre 2014 contre 291.114 DT au 31 décembre 2013.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 208.469 DT (208.469 DT au 31 décembre 2013) et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 73.213 DT (73.213 DT au 31 décembre 2013) ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élève à 8.320 DT (9.432 DT au 31 décembre 2013).

5-2-5- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement les honoraires du commissaire aux comptes (8.960 DT au 31 décembre 2014 et 2013), des pertes sur créances (nulle en 2014 contre 6.788 DT au 31 décembre 2013), des redevances à verser au Conseil du Marché Financier (100 DT au 31 décembre 2014 et 2013) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

La Société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme BEDOUI Basma et Mr BEN HASSINE Yousri.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

Actifs

DESIGNATION	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	1	1 841 275,868	1 817 183,071
Moins: Amortissements	1	1 804 954,331	1 776 655,801
		36 321,537	40 527,270
Immobilisations corporelles	2	23 480 387,793	22 543 346,429
Moins: Amortissements	2	7 671 349,234	6 784 219,646
		15 809 038,559	15 759 126,783
Immobilisations encours	2 bis	0,000	11 974,978
Immobilisations Financières	3	13 712 952,553	13 714 866,533
Moins: Provisions	3	59 900,000	59 900,000
		13 653 052,553	13 654 966,533
<i>Total des Actifs Immobilisés</i>		29 498 412,649	29 466 595,564
Autres actifs non courants	3bis	693 654,239	197 837,265
<i>Total des actifs non courants</i>		30 192 066,888	29 664 432,829
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4	18 928 303,997	5 858 069,583
Clients et comptes rattachés	5	44 798 647,359	67 277 924,519
Moins: Provisions	5	3 805 141,169	3 472 781,482
		40 993 506,190	63 805 143,037
Autres actifs courants	6	9 463 851,188	5 840 532,417
Placements et autres actifs financiers	7	20 000,000	20 000,000
Liquidités et équivalents en liquidités	8	3 197 404,441	3 474 120,421
<i>Total des actifs courants</i>		72 603 065,816	78 997 865,458
TOTAL DES ACTIFS		102 795 132,704	108 662 298,287

Capitaux Propres & Passifs

DESIGNATION	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social	9	12 250 000,000	12 250 000,000
Réserves Légales	10	890 189,526	890 189,526
Prime d'émission	10bis	8 720 223,625	8 720 223,625
Résultats reportés	11	-11 132 495,096	-14 148 555,271
Réserve Spéciale de Réévaluation	11bis	11 125 743,549	11 125 743,549
Total des capitaux propres avant Résultat		21 853 661,604	18 837 601,429
Résultat net d'impôt		159 352,631	3 016 060,175
Total des capitaux propres		22 013 014,235	21 853 661,604
<u>PASSIFS</u>			
<i>Passifs non courants</i>			
Provisions pour risques et charges	12	0,000	150 000,000
Emprunts	13	20 187 930,504	23 875 754,301
Total Passifs non courants		20 187 930,504	24 025 754,301
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	4 577 869,966	8 405 970,738
Autres passifs courants	15	8 025 084,604	7 864 319,786
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	47 991 233,395	46 512 591,858
Total Passifs courants		60 594 187,965	62 782 882,382
Total des Passifs		80 782 118,469	86 808 636,683
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		102 795 132,704	108 662 298,287

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

DESIGNATION	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation			
Revenus	17	79 029 345,139	97 747 832,992
Total des produits d'exploitation		79 029 345,139	97 747 832,992
Charges d'exploitation			
Variation des stocks produits finis	18	-6 949 235,000	3 559 091,100
Achats de marchandises Consommés	19	38 275 624,786	27 955 518,435
Achats d'approvisionnement consommés	20	27 990 070,826	42 763 267,484
Charges de Personnel	21	3 834 619,522	3 775 194,066
Dotations aux Comptes d'Amortissements/provisions	22	2 024 061,400	1 649 514,103
Autres charges d'exploitation	23	4 546 206,720	8 863 937,465
Total des charges d'exploitation		69 721 348,254	88 566 522,653
Résultat d'exploitation		9 307 996,885	9 181 310,339
Charges Financières Nettes	24	8 722 082,012	6 402 327,471
Autres gains ordinaires	26	1 071 787,470	1 491 445,483
Autres pertes ordinaires	27	1 304 284,029	1 011 848,189
Résultat des activités ordinaires avant impôt		353 418,314	3 258 580,162
Impôts sur les Bénéfices	28	194 065,683	242 519,987
Résultat net de l'exercice		159 352,631	3 016 060,175

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2014

DESIGNATION	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat Net d'Impôt	29	159 352,631	3 016 060,175
Ajustements pour:			
+ Amortissements	30	1 585 138,152	1 119 903,818
+ Provisions	31	438 923,248	529 610,285
- Reprises sur Amortissements et provisions	32	256 563,557	1 451 219,410
Variation des :			
- Stocks	33	13 070 234,420	-6 421 012,663
- Créances	34	-22 479 277,160	24 412 838,529
- Autres actifs	35	3 686 818,170	-1 628 034,030
+ Fournisseurs et autres dettes	36	-3 682 900,538	-7 835 901,126
- Autres Produits non encaissables	37	57 681,309	38 888,418
* Autres charges non décaissables	38	12 928,932	0,000
+ Intérêts sur emprunts	40	1 730 750,816	2 012 974,619
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 652 172,945	-19 011 251,893
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	2 135 433,813	2 319 431,959
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	128 999,395	52 486,502
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	45	282 825,270	579 599,461
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	46	284 739,250	284 029,673
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 004 520,438	-2 562 515,245
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
+ Encaissements provenant des emprunts	47	435 812,750	1 415 997,214
- Remboursement d'emprunts	48	4 975 247,722	3 678 214,820
- Paiement d'intérêts sur emprunts	49	1 730 750,816	2 012 974,619
+ Encaissement suite à l'émission d'actions	49bis	0,000	10 500 000,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-6 270 185,788	6 224 807,775
Variation de trésorerie		-2 622 533,281	-15 348 959,363
Trésorerie au début de L'exercice	50	-38 407 771,730	-23 058 812,367
Trésorerie à la clôture de l'exercice	51	-41 030 305,011	-38 407 771,730

LES NOTES AU ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

I/ LE BILAN

1-Immobilisations Incorporelles

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société « ELECTROSTAR » pour l'évaluation, la présentation et le reclassement des immobilisations incorporelles ainsi que pour le calcul des amortissements se présentent comme suit :

- A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.
- Les immobilisations incorporelles sont amorties sur sa durée d'utilisation.
- Le solde du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 1 841 275,868 DT contre 1 817 183,071 DT, soit une variation de 24 092,797 DT.

Eléments	Valeur Brute	Amortissement	31/12/2014	31/12/2013
Logiciels	1 841 275,868	1 804 954,331	36 321,537	40 527,270

2-Immobilisations Corporelles

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société « ELECTROSTAR » pour l'évaluation, la présentation et le reclassement des immobilisations corporelles ainsi que pour le calcul des amortissements se présentent comme suit :

- A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Construction	5,00%
Agencements, Aménagements et Installations	10,00%
Matériel de Transport	20,00%
Equipement de Bureau	10,00%
Matériel Informatique	33,00%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent. Celles acquises à partir du premier janvier 2008 sont comptabilisées en immobilisations et les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n° 2008-492 du 25 février 2008.
- Les biens acquis en leasing sont amortis selon leur durée d'utilisation.
- Les acquisitions en leasing de l'exercice 2014 totalisent 436 762,750DT et correspondent à des matériels de transport.
- Le détail des immobilisations et amortissements est présenté dans le tableau suivant :

Eléments	Valeur Brute	Amortissement	31/12/2014	31/12/2013
Terrains nus	7 200 000,000		7 200 000,000	7 200 000,000
Terrains Bâti	1 685 100,000		1 685 100,000	1 685 100,000
Agencements Et Aménagements des Terrains	36 293,000	25 658,146	10 634,854	12 820,654
Bâtiments Industriels	1 808 979,155	353 787,563	1 455 191,592	1 304 940,399
Bâtiments Administratifs	4 189 942,504	1 327 118,523	2 862 823,981	2 975 776,490
Installations Techniques	564 327,478	564 327,478	0,000	0,000
Matériel Industriel	1 419 481,607	1 082 443,863	337 037,744	365 123,642
Outillage Industriel	639 261,025	225 559,271	413 701,754	415 497,416
Agencement Du Matériel Industriel	31 638,464	25 275,283	6 363,181	7 402,500
Matériel Transport Biens	1 018 951,761	590 076,136	428 875,625	391 683,227
Matériel Transport Personnes	1 937 651,128	1 352 605,789	585 045,339	516 561,463
A.A.I Divers	1 655 207,817	1 214 819,346	440 388,471	484 804,843
Equipement De Bureau	206 122,894	85 926,127	120 196,767	127 068,247
Matériel informatique	1 087 430,960	823 751,709	263 679,251	272 347,902
TOTAL	23 480 387,793	7 671 349,234	15 809 038,559	15 759 126,783

- Le solde du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 23 480 387,793 DT contre 22 543 346,429 DT au 31 décembre 2013 soit une variation de + 937 041,364 DT détaillée comme suit :

*Acquisitions de l'exercice 1 082 834,579 DT

*Cessions de l'exercice : 145 793,215DT

2 bis-Immobilisations en cours

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles en cours	0,000	11 974,978
TOTAL	0,000	11 974,978

3-Immobilisations Financières

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2014	31/12/2013
Titres de Participations(*)	13 314 918,318	59 900,000	13 255 018,318	13 255 018,318
Prêt Au Personnel	322 071,402		322 071,402	322 985,382
Dépôts	5 125,000		5 125,000	5 125,000
Cautionnements	70 837,833		70 837,833	71 837,833
TOTAL	13 712 952,553	59 900,000	13 653 052,553	13 654 966,533

- Le détail des titres de participations se présentent comme suit :

WEBCOM	59 900,000
MEGA COM	105 000,000
Wided Services	12 500,000
Société Civile Immobilière Sidi Abdelhamid	662 500,000
SODINCO	18,318
L'affiche Tunisienne	600 000,000
SOGES	8 800 000,000
MIXAL	450 000,000
Société Civile Immobilière Bir Mchergua	125 000,000
HMT	2 500 000,000
Total	13 314 918,318

- La participation de la société ELECTROSTAR représentant plus que de 10% du capital des autres sociétés se présentent comme suit :

.SOCIETE	CAPITAL	% dans le capital
WEBCOM	300 000,000	19,97%
MEGA COM	180 000,000	58,33%
Société Civile immobilière Sidi Abdelhamid	1 745 000,000	37,97%
L'affiche Tunisienne	1 055 000,000	56,87%
SOGES	8 850 000,000	99,44%
Société Civile immobilière Bir Mchergua	200 000,000	62,50%
HMT	1 350 000,000	99,85%

3bis-Autres actifs non courants

Eléments	Valeur Brute	Résorption	31/12/2014	31/12/2013
Charges à répartir	1 238 318,677	544 664,438	693 654,239	197 837,265

4-Stocks

Les stocks totalisent au 31 décembre 2014, 18 928 303,997DT contre 5 858 069,583DT au 31 décembre 2013. Le détail des stocks au 31 décembre 2014 est présenté dans le tableau suivant :

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Matières Premières	2 015 416,996	404 752,996
Produits Finis	8 632 455,003	1 683 220,003
Marchandises	5 750 491,000	1 815 579,000
Pièces de Rechanges	2 529 940,998	1 954 517,584
TOTAL	18 928 303,997	5 858 069,583

5-Clients et comptes rattachés :

Le solde ce de compte s'élève au 31 décembre 2014 a 44 798 647,359DT contre 67 277 924,519DT au 31 décembre 2013. Ce poste est détaillé comme suit :

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2014	31/12/2013
Clients	32 601 344,103	122 924,662	32 478 419,441	57 157 975,894
Clients-Effets à recevoir	2 112 904,872		2 112 904,872	2 158 560,162
Clients -Impayés et douteux	10 084 398,384	3 682 216,507	6 402 181,877	4 488 606,981
TOTAL	44 798 647,359	3 805 141,169	40 993 506,190	63 805 143,037

6-Autres Actifs Courants

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Avances & Acomptes au Personnel	205 457,513	177 889,442
T.V.A à Régulariser	7 671,489	19 538,099
Retenue à la source à régulariser	10 002,923	0,000
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	5 304 536,524	3 709 908,659
Créances sur Cession d'Immobilisations	211 697,923	275 197,318
Débiteurs Divers	43 042,228	0,000
Produits à Recevoir	2 595 994,950	679 885,135
Compte d'attente à Régulariser Actif	96 734,988	107 777,415
Charges Constatées d'Avance	988 712,650	870 336,349
TOTAL	9 463 851,188	5 840 532,417

7-Placements et autres actifs financiers

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Titres De Placement	20 000,000	20 000,000

Les placements à court terme pour un montant de 20 000 DT correspond aux titres BTS.

8-Liquidités & Equivalents en Liquidités

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Chèques et Effets à l'Encaissement	3 191 698,929	3 469 879,795
Caisse	5 705,512	4 240,626
TOTAL	3 197 404,441	3 474 120,421

9---11 bis- Les capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres de la société Electrostar se résument dans le tableau suivant :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
CAPITAL SOUSCRIT APPELE ET VERSE	12 250 000,000	12 250 000,000	0,000
RESERVE LEGALE	890 189,526	890 189,526	0,000
PRIMES D'EMISSION	8 720 223,625	8 720 223,625	0,000
RESULTATS REPORTES(1)	- 11 132 495,096	-14 148 555,271	3 016 060,175
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION (2)	11 125 743,549	11 125 743,549	0,000
Total des capitaux propres avant Résultat	21 853 661,604	18 837 601,429	3 016 060,175
Résultat net de l'exercice (3)	159 352,631	3 016 060,175	-2 856 707,544
Total des capitaux propres	22 013 014,235	21 853 661,604	159 352,631

- **(1)**La variation 3 016 060,175 DT correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 dans le compte « résultats reportés » conformément à la décision de l'AGO du 26 Juillet 2014.
- **(2)** Le solde du compte « Réserves spéciales de réévaluation » correspond aux plus-values de réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Les montants respectifs des plus-values de réévaluation dégagées au cours de ces exercices s'élèvent à 8 411 582 DT et 2 714 162 DT. La réévaluation de ces biens immeubles est effectuée en se référant d'une part à la valeur vénale de ces biens (valeur de vente sur le marché des biens similaires), et d'autre part à l'actualisation des cash-flows futurs qui peuvent être générés par ces biens. La valeur inférieure est retenue.
- **(3)**La variation de – 2 856 707,544 DT correspond à la différence entre les résultats des exercices 2014 et 2013.

12-Provisions pour risques et charges

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour Risques et Charges	0,000	150 000,000

13-Emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt à long terme	20 187 930,504	23 875 754,301

14-Fournisseurs &Comptes rattachés

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs d'Exploitation	10 178 931,323	6 661 824,439
Fournisseurs Etrangers(*)	963 747,967	848 943,758
Effets à Payer Exploitation	2 080 857,784	1 293 888,648
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	299 720,843	424 532,203
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	- 8 943 687,951	-821 518,310
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700,000	-1 700,000
TOTAL	4 577 869,966	8 405 970,738

(*)Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêter des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

Le solde des fournisseurs étrangers totalise au 31 décembre 2014 963 748 DT. Les fournisseurs étrangers ont fait l'objet d'une actualisation au cours du 31 décembre 2014 et les différences de change dégagées sont rapportées au résultat de l'exercice.

15-Autres Passifs Courants

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations Dues Au Personnel	98 851,064	96 697,325
Etat, Retenue sur Honoraires	32 424,368	45 280,829
Etat, Retenue à la Source sur Salaires	81 511,758	58 139,938
Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	830 330,025	276 208,049
Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie à payer	17 400,000	10 050,000
Etat, T.V.A à Payer	545 948,904	2 520 778,033
Etat, Droit à la consommation à Payer	24 680,044	27 095,837
Obligations Cautionnées	1 114 114,114	1 583 828,912
FO.DE.C	37 643,661	86 588,565
Timbres Fiscaux	695,000	721,200
Etat, Taxe pour La Protection de L'environnement à Payer	150 475,952	296 404,995
T.F.P	3 974,946	3 409,092
FO.PRO.LO.S	3 974,946	3 409,092
Dividendes à payer	313 690,688	414 584,990
C.N.S.S	201 058,761	191 651,020
C.A.V.I.S	8 143,644	12 390,651
Accidents de Travail	10 166,729	9 702,442
Créditeurs Divers	4 550 000,000	1 900 000,000
Produits Constatés d'avance	0,000	2 378,816
Charges à Payer	0,000	300 000,000
Assurance Groupe	0,000	25 000,000
TOTAL	8 025 084,604	7 864 319,786

16-Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Financement De Stock	7 780 000,000	7 780 000,000
Financement en Devises	18 889 765,749	26 834 042,261
Découvert Mobilisé	3 277 000,000	0,000
Avances sur factures	1 942 759,000	1 068 810,000
Emprunt-Échéance à moins d'un an	3 743 523,943	4 610 699,707
Intérêts courus sur emprunt	579 479,478	505 924,318
Banques	11 778 705,225	5 713 115,572
TOTAL	47 991 233,395	46 512 591,858

II/ ETAT DE RESULTAT

17- Revenus

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Ventes	77 740 964,124	96 205 137,675
Travaux	1 081 088,338	1 440 988,006
Produits des Activités Connexes	207 292,677	101 707,311
TOTAL	79 029 345,139	97 747 832,992

18- Variation Produits Finis

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Produits Finis & Encours	-6 949 235,000	3 559 091,100
TOTAL	-6 949 235,000	3 559 091,100

19-Achats Marchandises

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Achats Marchandises	42 210 536,786	25 946 198,234
Variation Stock Marchandises	- 3 934 912,000	2 009 320,201
TOTAL	38 275 624,786	27 955 518,435

20-Achats d'Approvisionnement Consommés

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Achats Matières Premières Etrangères	24 041 619,868	32 530 407,604
Achats Matières Premières locales	781 212,545	0,000
Frais sur Achats	4 405 898,079	8 212 314,386
Achats Matières & Fournitures Consommables	376 286,764	633 587,591
Variation des stocks de Matières Premières	-1 610 664,000	1 237 450,219
Variation des stocks Pièces de Rechanges	-575 423,420	-384 848,857
Autres Achats non Stockés de Matières & Fournitures	571 140,990	534 356,541
TOTAL	27 990 070,826	42 763 267,484

21-Charges de Personnel

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Salaires & Compléments de Salaires	3 172 653,506	3 095 898,687
Charges Sociales Légales	613 357,698	608 736,523
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	48 608,318	70 558,856
TOTAL	3 834 619,522	3 775 194,066

22-Dotations aux Comptes d'Amortissements & Provisions

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	28 298,530	40 739,063
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 012 175,184	807 345,788
Dotations aux résorptions des charges à répartir	544 664,438	271 818,967
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	438 923,248	315 997,559
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	0,000	63 612,726
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	0,000	150 000,000
TOTAL	2 024 061,400	1 649 514,103

23-Autres Charges d'Exploitation

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Charges Locatives	951 242,235	999 083,780
Entretien & Réparations	751 492,647	733 212,190
Primes d'Assurances	389 475,144	343 028,713
Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	183 167,825	266 228,295
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 229 109,237	1 418 924,800
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	791 153,885	1 247 309,595
Publicité, Publications, Relations Publiques	1 615 999,627	2 390 498,199
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	913 715,029	911 541,228
Déplacements, Missions & Réceptions	352 689,456	623 095,488
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	262 938,578	309 636,344
Services Bancaires & Assimilés	792 964,362	1 046 959,085
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	298 189,625	240 452,324
Transfert de charge	- 3 985 930,930	-1 666 032,546
TOTAL	4 546 206,720	8 863 937,465

24-Charges et produits financiers

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Charges Financières	9 527 643,262	7 225 453,041
Produits financiers	- 805 561,250	-823 125,570
TOTAL	8 722 082,012	6 402 327,471

26-Autres Gains Ordinaires

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Gains Exceptionnels	757 542,604	1 337,655
Produits sur cessions d'immobilisations	57 681,309	38 888,418
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	150 000,000	645 741,715
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	106 563,557	803 220,495
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	0,000	2 257,200
TOTAL	1 071 787,470	1 491 445,483

27-Autres Pertes Ordinaires

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Pertes Exceptionnelles	1 291 355,097	1 011 848,189
Pertes sur cession d'immobilisations	12 928,932	0,000
TOTAL	1 304 284,029	1 011 848,189

28-Impôts sur les bénéfices

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Impôts sur les bénéfices	194 065,683	242 519,987
TOTAL	194 065,683	242 519,987

III/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

29- Résultat Net d'Impôt

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Résultat Net d'Impôt	159 352,631	3 016 060,175
TOTAL	159 352,631	3 016 060,175

30-Amortissements

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	28 298,530	40 739,063
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 012 175,184	807 345,788
Dotations aux résorptions des charges à répartir	544 664,438	271 818,967
TOTAL	1 585 138,152	1 119 903,818

31-Provisions

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux Provisions pour Dépréciation Des Créances Douteuses	438 923,248	315 997,559
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	0,000	63 612,726
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	0,000	150 000,000
TOTAL	438 923,248	529 610,285

32-Reprises sur Amortissement et Provisions

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	106 563,557	803 220,495
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	150 000,000	645 741,715
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	0,000	2 257,200
TOTAL	256 563,557	1 451 219,410

33-Variation des Stocks

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation des stocks de Matières Premières	1 610 664,000	-1 237 450,219
Variation Produits Finis & Encours	6 949 235,000	-3 559 091,100
Variation Stock Marchandises	3 934 912,000	-2 009 320,201
Variation des stocks de Pièces de Rechange	575 423,420	384 848,857
TOTAL	13 070 234,420	-6 421 012,663

34-Variation des créances

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Clients	-24 663 312,822	21 589 629,178
Variation Clients-Effets à recevoir	-45 655,290	1 481 136,456
Variation Clients-Impayés et douteux	2 229 690,952	1 342 072,895
TOTAL	-22 479 277,160	24 412 838,529

35-Variation Autres Actifs

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Avances & Acomptes au Personnel	27 568,071	31 709,374
Variation T.V.A à Régulariser	- 11 866,610	-3 835,748
Variation T.V.A à Reporter	0,000	-820 969,922
Variation Retenue à régulariser	10 002,923	0,000
Variation Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	1 594 627,865	1 460 276,666
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	-63 499,395	- 8 286,502
Variation Associés Comptes Courant	0,000	- 152 404,537
Variation Débiteurs Divers	43 042,232	6 520,250
Variation Produits à Recevoir	1 916 109,815	-206 959,924
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	-11 042,727	104 318,043
Variation Charges Constatées d'Avance	118 376,301	- 2 046 688,232
Créances sur cession d'immobilisations	63 499,395	8 286,502
TOTAL	3 686 818,170	- 1 628 034,030

36-Variation Fournisseurs & Autres Dettes

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-8 122 169,641	-112 849,470
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	-124 811,360	130 161,517
Variation Effets à Payer	786 969,136	-745 543,663
Variation Fournisseurs Etrangers	114 804,209	-3 891 756,420
Variation Fournisseurs Locaux	3 517 106,884	-151 077,228
Reclassement Fournisseurs d'Immobilisations à Court terme en Fournisseurs d 'Exploitation	-15 564,584	-12 324,556
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	2 153,739	15 604,857
Variation Etat, Retenue sur Honoraires	-12 856,461	14 574,696
Variation Etat, Retenue à la Source sur salaires	23 371,820	7 706,100
Variation Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	554 121,976	217 197,783
Variation Etat, Taxe au profit du système de maitrise de l'énergie	7 350,000	-4 640,000
Variation Etat, T.V.A à Payer	-1 974 829,129	2 520 778,033
Variation Obligations Cautionnées	-469 714,798	562 211,189
Variation FO.DE.C	-48 944,904	66 763,795
Variation Droit à la consommation à Payer	-2 415,793	-11 612,564
Variation Timbres Fiscaux	-26,200	134,000
Variation FO.PRO.LO.S	565,854	434,847
Variation T.F.P	565,854	434,847
Variation Dividendes à payer	-100 894,302	0,000
Variation, Etat Taxe Pour La Protection De L'environnement à Payer	-145 929,043	296 404,995
Variation C.N.S.S	9 407,741	-3 507,456
Variation C.A.V.I.S	-4 247,007	-6 289,688

Accidents de Travail	464,287	-219,866
Variation Charges à Payer	-300 000,000	0,000
Variation Crédeurs Divers	2 650 000,000	-6 700 000,000
Variation Produits Constatés d'avance	-2 378,816	2 378,816
Variation Assurance Groupe	-25 000,000	-13 586,121
Variation Compte d'attente à régulariser passif	0,000	-17 279,569
TOTAL	-3 682 900,538	-7 835 901,126

37-Autres Produits non encaissables

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur cessions d'immobilisations	57 681,309	38 888,418
TOTAL	57 681,309	38 888,418

38-Autres charges non décaissables

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Pertes sur cessions d'immobilisations	12 928,932	0,000

40- Intérêts sur emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur Emprunts	1 730 750,816	2 012 974,619

43-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	961 134,161	2 631 785,277
Variation immobilisations en cours	- 11 974,978	-406 684,318
Variation des Charges à Répartir	1 040 481,415	0,000
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	145 793,215	94 331,000
TOTAL	2 135 433,813	2 319 431,959

44-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	65 500,000	44 200,000
Créances sur cession d'immobilisations	63 499,395	8 286,502
TOTAL	128 999,395	52 486,502

45-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	277 825,270	349 599,461
Variation des Titres de participations	0,000	230 000,00
Décaissements provenant des Cautionnements	5 000,000	0,000
TOTAL	282 825,270	579 599,461

46-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	278 739,250	251 529,673
Encaissements provenant des Remboursements des Cautionnements	6 000,000	32 500,000
TOTAL	284 739,250	284 029,673

47-Encaissements Provenant des emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Encaissements provenant des emprunts	435 812,750	1 415 997,214
TOTAL	435 812,750	1 415 997,214

48-Remboursement d'Emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	364 548,015	368 019,648
Remboursement Principal Emprunt	4 610 699,707	3 310 195,172
TOTAL	4 975 247,722	3 678 214,820

49-Paiement d'Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur Emprunts	1 730 750,816	2 012 974,619

49bis-Encaissement suite à l'émission d'actions

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Encaissement suite à l'émission d'actions	0,000	10 500 000,000

50-Trésorerie au début de L'Exercice

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	3 474 120,421	1 980 625,521
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-46 512 591,858	-28 369 633,059
Emprunt-Échéance à moins d'un an	4 610 699,707	3 310 195,171
TOTAL	-38 407 771,730	-23 058 812,367

51-Trésorerie à la Clôture de l'Exercice

Eléments	31/12/2014	31/12/2013
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	3 197 404,441	3 474 120,421
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	- 47 991 233,395	-46 512 591,858
Emprunt-Échéance à moins d'un an	3 743 523,943	4 610 699,707
TOTAL	-41 030 305,011	-38 407 771,730

SHEMA DES SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions du paragraphe 56 de la NCT 01 la société Electrostar a procédé à la présentation des soldes intermédiaires de gestion :

PRODUITS	31/12/2014	CHARGES	31/12/2014	SOLDES	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	34 875 063,146	Coût d'achat des marchandises vendues	38 275 624,786	Marge Commerciale	-3 400 561,640	5 984 569,526
Revenus	44 154 281,993	Déstockage de production	6 949 235,000	Production	51 103 516,993	60 248 653,931
Production	51 103 516,993	Achats consommés	27 990 070,826	Marge sur coût matières	23 113 446,167	17 485 386,447
Marge Commerciale	-3 400 561,640					
Marge sur coût matières	23 113 446,167	Autres charges externes	4 248 071,095	Valeur Ajoutée Brute	15 464 867,432	14 846 470,832
TOTAL	19 712 884,527	TOTAL	4 248 017,095			
		Impôts & Taxes	298 189,625			
		Charges de personnel	3 834 619,552			
Valeur Ajoutée Brute	15 464 867,432	TOTAL	4 132 809,147	Excédent brut d'exploitation	11 332 058,285	10 830 824,442
Excédent brut d'exploitation	11 332 058,285	Autres charges ordinaires	1 304 284,029			
Autres produits ordinaires	1 071 787,470	Charges financières	9 527 643,262			
Produits financiers	805 561,250	Dotations aux amortissements & aux provisions	2 024 061,400			
		Impôt sur le résultat	194 065,683			
TOTAL	13 209 407,005	TOTAL	13 050 054,374	Résultat Net	159 352,631	3 016 060,175

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les principaux engagements hors bilan de la société au 31 décembre se résument comme suit :

- Encours escompte commercial et avances sur factures 29 826 782 DT
- Cautions sur marchés 95 122 DT
- Lettres de crédit 5 744 892 DT
- Obligations cautionnées 623 046 DT

LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS

L'exercice en cours n'est pas marqué par des évènements significatifs à mentionner.

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AUTRES PARTIES LIEES

1. Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du

groupe ELECTROSTAR:

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 12 277 772 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail);
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 305 676 DT et des travaux de 510 912DT avec la société HMT (société de commerce en gros);
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 12 940 DT avec la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 939 807 DT avec la société ELECTROLAND.

2. Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe ELECTROSTAR avec la société

ELECTROSTAR SA :

- ELECTROSTAR a procédé à des achats pour 22 245 613 DT auprès de la société HMT (société de commerce en gros);

3. Prestations de services fournies par les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- Immobilière Sidi Abdelhamid a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 157 524DT ;
- Climatech (Climatisation centrale) a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 78 800 DT.

4. Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles auprès des sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société SOGES des matériels informatiques pour un montant de 787DT.
- La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société ELECTROLAND des matériels informatiques pour un montant de 4 899DT.

- Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 25 152 077 DT envers la société SOGES (société de commerce en détail);
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 263 380DT envers la société Electroland.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 261 DT envers la société l’Affiche Tunisienne.

5. Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/2014

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 92 985 DT envers la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 5 488 DT envers ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 882 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 169 009 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.

6. Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- En 2014, ELECTROSTAR a reçu 740 525 DT auprès de la société HMT (société de commerce en gros), 10 650DT auprès de CLIMATECH et 1 014DT auprès de SOGES pour la répartition des charges communes.
- ELECTROSTAR a reçu 12 150 DT de la part de HMT, 25 560 DT de la part de SOGES et 73 181DT de la part d'ELECTROLAND pour la location de locaux.
- L'Affiche Tunisienne a mené des actions publicitaires pour la société ELECTROSTAR pour un montant de 3 490 DT.

7. Avances accordées aux sociétés du groupe ELECTROSTAR au 31/12/2014

Le solde des avances fournisseurs accordées à la société HMT (société de commerce en gros) s'élève au 31 décembre 2014 à 7 563 128 DT.

8. Avances reçues des sociétés du groupe ELECTROSTAR

Le solde des avances clients reçues de la société CLIMATECH (Climatisation centrale) s'élève au 31 décembre 2014 à 266 991 DT.

9. Garanties, sûretés réelles et cautions accordées aux sociétés du groupe ELECTROSTAR en 2014

-Cautions solidaire au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société ELECTROSTAR).

10. Obligations et engagements de la société les ELECTROSTAR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2014, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération du Président Directeur Général de la société ELECTROSTAR s'élève à 85 293 DT pour le salaire brut et 9 819 DT pour les cotisations au régime indépendant de sécurité sociale.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint de la société ELECTROSTAR s'élève à 73 725 DT pour le salaire brut et 18 457 DT pour les charges patronales de sécurité sociale.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de la société « ELECTROSTAR » arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement, de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. A l'exception de la limitation relative à l'absence de conformations reçues de la part des établissements financiers, des clients et des fournisseurs, et compte tenu des documents mis à notre disposition, nous estimons que les éléments recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2014, dont le total net du bilan s'élève à 102 795 133 DT, font ressortir un bénéfice de l'exercice de 159 353 DT.

Suite à cet examen, nous devons vous informer que :

1. La société du groupe « SOGES » dont la société « ELECTROSTAR » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette inférieure au capital social de ladite société. La société « ELECTROSTAR » doit procéder à l'actualisation de ces titres conformément aux dispositions de la norme 7 relative aux placements et constituer les provisions nécessaires.
2. La société du groupe « L'AFFICHE TUNISIENNE » dont la société « ELECTROSTAR » détient une participation de 600 000 DT présente une situation nette négative. La société « ELECTROSTAR » doit procéder à l'actualisation de ces titres conformément aux dispositions de la norme 7 relative aux placements et provisionner le montant total de la participation.

3. Opinion sur les comptes annuels

A notre avis et, compte tenu des remarques précédentes et des diligences que nous avons accomplies, nous estimons que les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société « ELECTROSTAR » au 31 décembre 2014, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

4. Autres informations

- l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « HMT », dont la société « ELECTROSTAR » détient une participation de 2 500 000 DT, réunie le 15 avril 2013 a décidé une augmentation du capital de 2 500 000 DT afin de régulariser sa situation nette négative. Jusqu'à la date de notre intervention, cette augmentation n'a pas eu lieu. Toutefois et suivant les états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2014, les capitaux propres de ladite société ont été ramenés à 1 474 676 DT suite, essentiellement, à la réévaluation des immeubles propriété de la société.
- La reprise de la provision pour risques et charges pour un montant de 150 000 DT constituée suite à un redressement fiscal relatif aux exercices antérieurs. Cette reprise est faite suite à un arrangement partiel relatif aux impôts et taxes redressés autres que la taxe énergétique. Il est à noter que l'affaire relative au redressement pour un montant de 6 472 594 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Nous vous rappelons que l'administration fiscale a retenu l'unité « BTU » comme base de calcul de la taxe énergétique, alors que la société retient le « Watt » comme unité de calcul.
- Le poste « Clients et compte rattachés » totalise au 31/12/2014 le montant de 40 993 506 DT. Ces créances proviennent, pour environ 61 %, de la société « SOGES ».

5. Vérifications et informations spécifiques

5.1- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

5.2- En application des dispositions de l'art 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

5.3- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tuins le 27 avril 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Yousri BEN HASSINE

Basma BEDOUI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires ;

Conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport spécial de la société «ELECTROSTAR» au titre de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer de respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société arrêtés au 31 décembre 2014. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de notre intervention pour auditer les comptes, leurs caractéristiques et modalités essentielles sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions, de ces opérations et le cas échéants de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration nous a informé des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- La société « ELECTROSTAR » a procédé au cours de l'exercice 2014 à la compensation des dettes et créances de la société « HMT » pour un montant de 22 724 283 DT.
- Le contrat de sous-location du local Charguia conclu au cours de l'exercice 2014 avec la société « ELECTROLAND » pour un montant mensuel de 1 000 DT hors TVA.
- Le contrat de sous-location du local Charguia conclu au cours de l'exercice 2014 avec la société « SAVIE » pour un montant mensuel de 1 000 DT hors TVA.
- La facturation du loyer du local sis au KRAM à la société « ELECTROLAND » pour un montant total de 61 181 DT hors TVA.

2. Conventions et opérations antérieures :

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédit au 31 décembre 2014 s'élèvent à 23 623 228 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

Crédit	Montant total (DT)	Encours au 31 /12/2014
AMEN BANQUE	5 000 000	3 875 000
UBCI	1 200 000	621 428
BTK	5 000 000	3 475 000
BTL	3 860 000	1 930 000
BIAT	5 300 000	4 770 000
ATTIJARI BANQUE	2 655 000	2 253 129
BTE	1 337 000	782 005
BTE	3 163 000	1 850 000
BNA	3 500 000	3 150 000
BNA	1 000 000	916 666
Total	32 015 000	23 623 228

Il est à noter que le crédit BTL a fait l'objet au cours de l'exercice 2015 d'un rééchelonnement. Ainsi la période de remboursement a été ramenée à 7 ans au lieu de 5 ans.

- Les locaux loués à la société SOGES pour un montant hors TVA de 25 560 DT.
- Le paiement pour le compte des sociétés : SOGES HMT et CLIMATECH des cotisations d'assurance groupe pour les montants respectifs de 1 014 DT, 1 339 DT et 9 220 DT. Ces montants ont été refacturés à la fin de l'année.
- Les loyers de la société Immobilière El Manar pour un montant annuel hors TVA de 68 155 DT.
- Les Prestations de service de la société Immobilière "Sidi Abdelhamid" pour un montant annuel hors TVA de 157 524 DT.
- Les Prestations de service de la société "Wided Services" pour un montant annuel hors TVA de 73 200 DT.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société HMT relatives aux frais de personnel ,loyer et charges communes de télécommunications, et ce pour les montants hors taxe respectifs de 514 111 DT, 108 694 DT et 115 188 DT.
- La refacturation de diverses charges engagées pour le compte de la société SAVIE pour un montant HTVA de 280 000 DT.
- Les contrats de sous-location du local Charguia conclus au cours de l'exercice 2013 avec les sociétés :
 - ✓ Maghrébine d'Equipements Domestiques « MED » pour un montant annuel HTVA de 4 000 DT ;
 - ✓ HHW TRADING pour un montant annuel HTVA de 24 000 DT ;
 - ✓ HHW SA pour un montant annuel HTVA de 50 000 DT ;
 - ✓ HMT pour un montant mensuel HTVA de 1 000 DT ;

- Les délais de règlements des créances accordés aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit.
- Le Caution solidaire donné par la société «ELECTROSTAR» pour certaines banques en faveur des sociétés SOGES et HMT (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société «ELECTROSTAR»).

3. Rémunération des dirigeants

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

- Président Directeur Général : 85 293 DT pour le salaire brut et 9 819 DT pour les cotisations au régime indépendant de sécurité sociale ;
- Directeur Général Adjoint : 73 425 DT pour le salaire brut et 18 457 DT pour les charges patronales de sécurité sociale.
- Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tuins le 27 avril 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Yousri BEN HASSINE

Basma BEDOUI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »
Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Adnène ZGHIDI.

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS	1		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 896 374	1 841 765
moins : amortissements		-1 819 666	-1 771 684
	1.1	76 708	70 081
Ecart d'acquisition		1 205 120	686 086
moins: amortissements		-667 148	-425 448
	1.2	537 972	260 638
Immobilisations corporelles		32 008 921	31 261 115
moins : amortissements/prov		-22 873 645	-21 550 379
	1.3	9 135 276	9 710 736
Immobilisations financières		651 618	752 191
moins : provisions		-384 441	-416 789
	1.4	267 177	335 402
Autres actifs non courants	1.5	85 119	70 213
Total des actifs non courants		10 102 252	10 447 070
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		17 889 068	16 425 750
moins: provisions sur stocks		-1 954 666	-2 019 450
	2.1	15 934 402	14 406 300
Clients et comptes rattachés		18 177 712	16 162 801
moins: provisions		-2 910 527	-2 745 906
	2.2	15 267 185	13 416 895
Autres actifs courants		4 732 086	3 667 188
Provision sur AAC		-707 034	-712 231
	2.3	4 025 052	2 954 957
Placements et autres actifs financiers	2.4	16 813	147 724
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	1 807 537	2 594 964
Provisions		-16 266	-15 696
		1 808 084	2 726 992
Total des actifs courants		37 034 723	33 505 144
TOTAL DES ACTIFS		47 136 975	43 952 214

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2014
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		7 247 410	6 380 256
Ecart de conversion		-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		21 287 410	20 420 256
Résultat consolidé		2 139 077	1 695 455
Total des capitaux propres après résultat consolidé		23 426 487	22 115 711
Intérêt des minoritaires		335 578	158 211
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Emprunts	4.1	1 170 566	1 866 442
Provisions	4.2	86 937	170 230
Total des passifs non courants		1 257 503	2 036 672
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	10 740 827	7 051 396
Autres passifs courants	5.2	3 108 476	2 907 276
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	8 268 104	9 682 948
Total des passifs courants		22 117 407	19 641 620
Total des passifs		23 374 910	21 678 292
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		47 136 975	43 952 214

Etat de résultat consolidé
 Arrêté au 31-12-2014
 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Revenus	6	37 854 024	31 934 397
Autres produits d'exploitation		235 681	1 912 980
Produits d'exploitation		38 089 705	33 847 377
Variation des stocks prod. Finis & encours		-701 143	-1 205 849
Achats d'approv. Consommés	7	25 531 495	21 600 040
Charges de personnel		5 635 204	5 132 033
Dotations aux amort. & provisions		1 816 954	3 630 195
Autres charges d'exploitation	8	2 284 405	2 295 884
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 522 790	2 395 074
Charges financières nettes	9	-1 036 667	-999 782
Produits des placements	10	76 723	31 796
Autres gains ordinaires		164 300	732 058
Autres pertes ordinaires		-98 651	-161 835
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 628 495	1 997 311
Impôts sur les bénéfices		343 317	284 902
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		2 285 178	1 712 409
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 285 178	1 712 409
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		2 285 178	1 712 409
Résultat du Groupe		2 139 077	1 695 455
Résultat Hors Groupe		146 101	16 954

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014
(Exprimé en dinars)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 285 178	1 712 409
Ajustements pour			
Amortissements et provisions		1 761 210	1 916 251
Variation des:			
- stocks	-	1 463 315	- 1 985 035
- créances	-	2 258 086	1 327 117
- autres actifs	-	67 183	531 660
- fournisseurs et autres dettes		3 032 210	1 491 513
- Résorption subvention d'investissement	-	43 030	- 34 670
- Reprise sur provision		-	- 152 837
- Plus ou moins values de cession	-	33 979	- 54 996
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	11.1	3 402 374	4 882 722
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp	-	821 664	- 1 008 453
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		49 306	55 000
Encaissement /cession d'immob°. Financières		166 400	-
Décaissement /acquisit° d'immob°. Financières	-	372 382	- 220 000
Encaissement de subvention		77 154	-
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées		177 057	96 199
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	-	259 798	- 192 954
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	11.2	- 983 927	- 1 270 208
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FIN			
Variation/ capitaux propres	-	40 716	169 101
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)	-	52 663	955 084
Dividendes et autres distributions	-	1 386 671	- 970 606
Encaissement provenant des emprunts		-	6 836
Remboursement d'emprunts	-	858 461	- 1 827 758
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	11.3	- 2 338 511	- 1 667 343
Incidences des variations des taux de change		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		79 936	1 945 171
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		766 190	- 1 178 981
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		846 126	766 190

1- PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME" est composé de 6 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37)
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 1^{er} Janvier 2008, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2014, pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31-12-2014. La différence est passée en résultat de l'exercice.

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

*** INTEGRATION GLOBALE**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

* INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

* LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La "SIAME" est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la "SIAME" et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupe et les plus ou moins values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

* L'ECART D'EVALUATION

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

* LE GOOD WILL

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31/12/2014.
- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la "SIAME" et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1^{er} janvier 2008 (crédit-bail preneur) ont été retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «IMMOBILISATIONS CORPORELLES». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et de la norme NCT 35 § 38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME ", se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
SIAME	100,00%	100,00%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SITEL	59,77%	66,41%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	59,77%	66,41%	IG	IG
ELECTRICA	99,99%	99,99%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INT	99,99%	99,99%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	99,99%	99,99%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG

Les sociétés constituant le groupe " SIAME " se présentent comme suit :

❖ SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la "STEG" dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la " SIAME " était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz " STEG". Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements "STEQ".

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 6 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur " SIAME" a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par Mr Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

❖ SOCIETES FILIALES

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

- ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 060 000 TND, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

- ***SOCIETE ELECTRICA***

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 775 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme SIAME.

- ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- ***SOCIETE SITEL***

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000 TND. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

- **SOCIETE TOUTALU**

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 1 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2014, les actifs non courants consolidés s'élevant à 10 102 252 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2014	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	1 896 374	- 1 819 666	-	76 708
Ecart d'acquisition	1 205 120	- 667 148	-	537 972
Immobilisations corporelles	32 008 921	- 22 873 645	-	9 135 276
Immobilisations financières	651 618	-	- 384 441	267 177
Autres actifs non courants	85 119	-	-	85 119
Total	35 847 152	- 25 360 459	- 384 441	10 102 252

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées totalisant 76 708 TND au 31 décembre 2014, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2014	Cumul amort. 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Invest. de recherche & développement	563 290	-563 290	0
Concession de marque & brevet	1 003 933	-999 641	4 292
Logiciels	328 231	-256 735	71 496
Sit web	920	0	920
Total	1 896 374	-1 819 666	76 708

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 205 120 TND amortis à hauteur de 667 148 TND. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
SITEL	2000	402 346	20%	-402 346	0
CONTACT	1998	-13 813	100%	13 813	0
TOUTALU	2007	21 500	20%	-21 500	0
TOUTALU	2009	23 247	20%	-23 247	0
ELECTRICA	2009	17 933	20%	-17 933	0
ELECTRICA	2011	-120 019	100%	120 019	0
CONTACT	2012	314 975	20%	-188 983	125 992
CONTACT	2013	219 982	20%	-87 995	131 987
SITEL	2014	-11 021	100%	11 021	0
CONTACT	2014	349 990	20%	-69 997	279 993
		1 205 120		-667 148	537 972

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 9 135 276 TND au 31 décembre 2014, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2013	Acquisitions 2014	Cession 2014	Reclassement	Valeur brute 31/12/2014	Cumul amort 31/12/2013	Dotation 2014	Régularisation/ cessions	Cumul amort 31/12/2014	VCN 31/12/2014
Terrain	1 401 203	-	-	-	1 401 203	-	-	-	-	1 401 203
Constructions	6 370 214	926 607	-	-	7 296 821	3 091 188	304 253	-	3 395 441	3 901 380
Matériels & outillages	16 975 691	412 047	-	-	17 387 738	14 175 492	660 749	-	14 836 241	2 551 497
Mat de transport	1 275 936	138 356	- 89 344	-	1 324 948	1 050 856	147 113	- 76 373	1 121 596	203 352
MMB	1 127 581	37 292	-	-	1 164 873	881 735	89 194	-	970 929	193 944
Agencements & aménagements	1 941 327	51 725	-	-	1 993 052	1 285 867	147 740	-	1 433 607	559 445
Immobilisations prises en leasing	1 301 895	-	-	-	1 301 895	1 062 427	-	50 590	1 113 017	188 878
Immobilisations chez les tiers	2 814	-	-	-	2 814	2 814	-	-	2 814	-
Immobilisations encours	864 454	65 055	-	793 932	135 577	-	-	-	-	135 577
Total	31 261 115	1 631 082	- 89 344	- 793 932	32 008 921	21 550 379	1 349 049	- 25 783	22 873 645	9 135 276

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant en net 267 177 TND au 31 décembre 2014, se détaillant ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2013		VCN 31/12/2013	Acquis. 2014	Cession 2014	Situation 31/12/2014		VCN 31/12/2014
	Valeur	Provision				Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	- 36 263	-	-	-	36 263	- 36 263	-
SIALE	129 250	- 129 250	-	-	-	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-	-	-	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-	-	-	750	- 750	-
SODET SUD	100 000	-	100 000	-	100 000	-	-	-
DAR ADDOHN	50 000	- 50 000	-	-	-	50 000	- 50 000	-
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816	-	-	34 816	-	34 816
ACTIONS ELECTROSTAR	5 398	- 1 701	3 697	-	-	5 398	- 1 701	3 697
ACTIONS STEQ	690	- 31	659	-	-	690	- 31	659
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	-	-	617	-	617
Titres de participation	445 784	- 305 995	139 789	-	100 000	345 784	- 305 995	39 789
Prêts	130 348	- 32 346	98 002			92 808		92 808
Emprunt national	-	-	-			22 000	-	22 000
Cautionnements	176 059	- 78 448	97 611			191 026	- 78 446	112 580
Autres immobilisations financières	306 407	- 110 794	195 613			305 834	- 78 446	227 388
Total des immobilisations financières	752 191	- 416 789	335 402			651 618	- 384 441	267 177

Les immobilisations financières se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe "SIAME" n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, totalise 85 119 TND à la clôture de l'exercice 2014 contre 70 213 TND à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Charges à répartir	85 119	70 213	14 906
Total	85 119	70 213	14 906

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 37 034 723 TND au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	17 889 068	-1 954 666	15 934 402
Clients et comptes rattachés	2.2	18 177 712	-2 910 527	15 267 185
Autres actifs courants	2.3	4 732 086	-707 034	4 025 052
Placements & autres actifs financiers	2.4	16 813	-3 622	13 191
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	1 807 537	-12 644	1 794 893
Total		42 623 216	-5 588 493	37 034 723

2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés totalisent 15 934 402 TND au 31 décembre 2014, après élimination des profits internes de (44 890 TND). Elle se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Stock SIAME	13 967 518	13 146 235	821 283
Provision sur stock SIAME	-1 678 220	-1 730 434	52 214
Stock SITEL	576 914	328 918	247 996
Provision sur stock SITEL	-82 655	-82 655	0
Stock CONTACT	642 102	351 151	290 951
Provision sur stock CONTACT	-98 941	-98 941	0
Stock ELECTRICA	2 638 375	2 566 964	71 411
Provision sur stock ELECTRICA	-94 850	-107 420	12 570
Stock TOUTALU	107 808	53 592	54 216
Provision sur stock TOUTALU	0	0	0
Stock SIAME Internationale	1 241	1 241	0
Provision sur stock SIAME Internationale	0	0	0
Valeur net avant retraitement consolidation	15 979 292	14 428 651	1 550 641
Elimination marge interne/stocks (retr/cons)	-44 890	-22 351	-22 539
Total	15 934 402	14 406 300	1 528 102

① Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2013 et en 2014 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés SIAME, ELECTRICA, CONTACT et TOUTALU ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Ce poste, totalisant 15 267 185 TND au 31 décembre 2014, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Clients ordinaires	14 064 888	12 303 675	1 761 213
Clients, retenues de garantie	193 996	193 996	-
Clients, effets à recevoir	762 495	602 629	159 866
Clients douteux	3 156 333	3 062 501	93 832
Total brut	18 177 712	16 162 801	2 014 911
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 2 910 527	- 2 745 906	- 164 621
Total net	15 267 185	13 416 895	1 850 290

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2014 à 4 025 052 TND. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Etat, impôts et taxes	2 137 839	1 595 161	542 678
Avances et acomptes au personnel	97 708	101 902	- 4 194
Avances et acomptes fournisseurs	1 371 073	807 368	563 705
Fournisseurs : rabais, remises et ristournes à obtenir	265 510	243 838	21 672
Débiteurs divers	801 446	742 506	58 940
Charges constatées d'avance	55 417	83 070	- 27 653
Produits à recevoir	3 093	93 343	- 90 250
Total brut	4 732 086	3 667 188	1 064 898
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 707 034	- 712 231	5 197
Total net	4 025 052	2 954 957	1 070 095

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte totalisant 13 191 TND à la date de clôture, se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2014		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Placements	16 813	-3 622	13 191
Total	16 813	-3 622	13 191

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés totalisant 1 807 537 TND au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2014		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Banques	744 769	-12 644	732 125
Caisse	6 699		6 699
Valeurs à l'encaissement	1 055 669		1 055 669
Régies d'avances et accreditifs	400		400
Total	1 807 537	-12 644	1 794 893

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres consolidés totalisant 23 762 065 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Capital social	14 040 000	14 040 000	-
Réserves consolidées	7 247 410	6 380 256	867 154
Total des capitaux propres avant résultat	21 287 410	20 420 256	867 154
Résultats consolidés	2 139 077	1 695 455	443 622
Intérêts des minoritaires	335 578	158 211	177 367
Total des capitaux propres après résultat & IM	23 762 065	22 273 922	1 488 143

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultats consolidés, d'une part, et les parts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultats consolidés	Part des minoritaires	
SIAME(1)	6 896 848	1 524 058	6 896 848	-	1 524 058	-	-
ELECTRICA	542 426	136 735	542 417	9	136 734	1	774 995
SIAME INTER	27 698	779	27 706	8	779	-	149 990
SITEL	126 788	363 139	316 238	189 450	217 037	146 102	597 670
CONTACT	1 610 204	330 870	1 610 204	-	330 870	-	2 280 000
TOUTALU	1 458 105	68 845	1 458 115	10	68 843	2	1 821 450
Total	7 436 887	2 285 178	7 247 410	189 477	2 139 077	146 101	5 624 105

(1) Les réserves consolidées ont été diminuées par le coût d'acquisition des actions propres totalisant 171 485 TND

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint une valeur de 1 257 503 TND au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Emprunt	1 170 566	1 866 442
Provision pour risques et charges	86 937	170 230
Total	1 257 503	2 036 672

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé totalisant 1 170 566 TND, correspond à la dette bancaire et à la dette provenant du traitement des financements d'immobilisations par crédit bail. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Emprunt SIAME	55 556	389 351	- 333 795
Emprunt SITEL	252 898	394 758	- 141 860
Emprunt CONTACT	851 679	1 051 324	- 199 645
Emprunt ELECTRICA	10 433	31 009	- 20 576
Total	1 170 566	1 866 442	- 695 876

4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé totalisant 86 937 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
CONTACT	Prov. pour risques et charges	2 728
CONTACT	Provision pour amendes et pénalités	10 600
SITEL	Provisions pour litiges	3 227
SITEL	Provision pour amendes et pénalités	47 142
SITEL	Autres provision pour risque	23 240
Total		86 937

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 22 117 407 TND au 31 décembre 2014, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	10 740 827
Autres passifs courants	5.2	3 108 476
Concours bancaires	5.3	8 268 104
Total		22 117 407

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2014, ce poste consolidé totalisant 10 740 827 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'exploitation	7 069 672	3 466 097	3 603 575
Fournisseurs, factures non parvenues	480 167	1 466 712	- 986 545
Fournisseurs d'exploitation eap	3 035 623	2 084 537	951 086
Fournisseurs, retenues de garanties	62 366	4 640	57 726
Fournisseurs d'immobilisations	92 999	29 410	63 589
Total	10 740 827	7 051 396	3 689 431

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 3 108 476 TND au 31 décembre 2014, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Etat, impôts et taxes	896 575	661 152	235 423
CNSS	421 518	384 089	37 429
Personnel et comptes rattachés	759 091	662 388	96 703
Clients, avances et acomptes/ ristourne clients	93 963	84 002	9 961
Associés, dividendes et tantièmes à payer	52 366	80 513	-28 147
Charges à payer	644 650	794 819	-150 169
Provisions	240 313	240 313	0
Total	3 108 476	2 907 276	201 200

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé totalisant 8 268 104 TND au 31 décembre 2014, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Echéance à moins d'un an cmt	1 278 346	2 030 378	- 752 032
Crédits de gestion	5 875 146	5 585 785	289 361
Echéance à moins d'un an leasing	205 576	31 396	174 180
Intérêts courus sur emprunts	150 625	206 615	- 55 990
Autres passifs financiers	7 306 693	7 854 174	- 547 481
Concours bancaires	961 411	1 828 774	- 867 363
Total	8 268 104	9 682 948	- 1 414 844

NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires du groupe totalisant 37 854 024 TND se détaille comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2014		Solde 31/12/2013		Variation	
	en DT	en %	en DT	en %	en DT	en %
SIAME	27 895 496	69,28%	24 361 988	73,72%	3 533 508	14,50%
SITEL	2 414 591	6,00%	1 047 333	3,17%	1 367 258	130,55%
CONTACT	3 804 877	9,45%	2 509 382	7,59%	1 295 495	51,63%
ELECTRICA	5 227 818	12,98%	4 696 189	14,21%	531 629	11,32%
TOUTALU	919 290	2,28%	259 173	0,78%	660 117	254,70%
SIAME INTER	-	0,00%	170 746	0,52%	- 170 746	-100%
Total	40 262 072	100%	33 044 811	100%	7 217 261	21,84%
Chiffre d'affaires intra-groupe	- 2 408 048		- 1 110 414			
Chiffre d'affaires consolidé	37 854 024		31 934 397		5 919 627	18,54%

NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent 25 531 495 TND à la clôture de l'exercice 2014. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2014	
	EN DT	EN %
SIAME	19 581 449	70,15%
SITEL	1 610 495	5,77%
CONTACT	1 962 657	7,03%
ELECTRICA	4 203 192	15,06%
TOUTALU	553 996	1,98%
SIAME INTER	0	0,00%
total	27 911 789	100%
Achats intra-groupe	-2 380 294	
Achats consommé consolidés	25 531 495	

NOTE -8- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires.

NOTE -9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux provisions sur les immobilisations financières.

NOTE -10- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique comprend les produits provenant des participations détenues par le groupe SIAME.

NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2014, La trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde de 846 126 TND contre 766 190 TND au 31 décembre 2013, soit une variation positive de 79 936 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2014
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11.1	3 402 374
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	11.2	- 983 927
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	11.3	- 2 338 511
Variation de la trésorerie		79 936

11.1- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation totalisant 3 402 374 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	2 285 178	0	2 285 178
Amort. et prov. nets de reprises	1 468 920	292 290	1 761 210
Variation des stocks	- 1 485 854	22 539	- 1 463 315
Variation des créances clients	- 2 258 086	0	- 2 258 086
Variation des autres actifs	- 67 183	0	- 67 183
Variation des comptes fournis.	3 032 210	0	3 032 210
Plus ou moins value / cessions	- 33 979	0	- 33 979
Charges financières	189 369	0	189 369
Résorption subvention d'investissement	- 43 030	0	- 43 030
Total	3 087 545	314 829	3 402 374

11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisant (983 927) TND s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2014	Retraitement	Somme des flux
Décaiss./acq. d'immo. corp. & incorp.	- 821 664		- 821 664
Encaiss. prov. cess. d'immo. corp & incor.	49 306		49 306
encaiss. prov. cess d'immo financ.	166 400		166 400
Décaiss. prov. l'acq. d'immo. financ.	- 372 382		- 372 382
Encaissement de subvention	77 154		77 154
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées	84 625		84 625
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	- 169 847		- 169 847
Décaissements affectés aux prêts au personnel	- 89 951		- 89 951
Remboursement des prêts au personnel	92 432		92 432
Total	-983 927	0	-983 927

11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement totalisant (2 338 511) TND s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2014	Retraitement	Somme des flux
Variation / capitaux propres	-40 716		-40 716
Enc/remb. d'emprunts (crédits de gestion. ct)	-52 663		-52 663
Dividendes et autres distributions	-1 686 678	300 007	-1 386 671
Augmentation du capital	350 000		350 000
Rembour. d'emprunts mt	-1 358 938	150 477	-1 208 461
Total	-2 788 995	450 484	-2 338 511

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires

De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers Consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan de 47 136 975 DT et un résultat consolidé -part du groupe - de 2 139 077 DT.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le point suivant :

La société Mère « SIAME » a fait l'objet en 2012 d'une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KDT qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KDT étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ce redressement fiscal.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 23 Avril 2015.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Fayçal DERBEL.

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2014
(En Milliers de Dinars)

		30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
<u>ACTIF</u>					
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	99 669	22 163	22 163	70 905
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	229 882	291 977	291 977	296 868
Créances sur la clientèle	3	2 262 713	2 027 490	2 042 677	2 128 570
Portefeuille -titre commercial	4	2 058	1 608	1 608	2 610
Portefeuille d'investissement	5	184 175	126 152	126 152	147 054
Valeurs immobilisées	6	46 042	50 255	50 255	46 573
Autres actifs	7	36 636	40 906	40 906	38 930
TOTAL ACTIF		2 861 175	2 560 551	2 575 738	2 731 510
<u>PASSIF</u>					
Banque Centrale et CCP	8	58 008	0	0	170 022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	187 537	139 956	139 956	170 135
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 107 880	1 967 345	1 967 345	1 908 054
Emprunts et Ressources spéciales	11	113 220	112 672	112 672	115 623
Autres passifs	12	137 683	100 052	100 052	122 520
TOTAL PASSIF		2 604 328	2 320 025	2 320 025	2 486 354
<u>CAPITAUX PROPRES</u>					
Capital		100 008	80 494	80 494	100 008
Réserves		138 623	155 205	155 205	138 623
Autres capitaux propres		258	350	350	304
Résultats reportés		-	1	1	-
Modification comptable		(14 206)	(14 206)	175	(14 206)
Résultat en instance d'affectation		20 427	12 022	12 022	
Résultat de l'exercice		11 737	6 660	7 466	20 427
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	256 847	240 526	255 713	245 156
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 861 175	2 560 551	2 575 738	2 731 510

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2014
(En Milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	14	974 983	865 938	945 455
Crédits documentaires	15	357 321	344 724	430 864
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 332 304	1 210 662	1 376 319
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16	220 994	229 130	181 756
Engagements sur titres <i>(Participations non libérées)</i>	17	27	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		221 021	229 157	181 783
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	18	1 955 336	1 945 057	1 957 442
Engagements reçus d'autres établissements		-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		1 955 336	1 945 057	1 957 442

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2014
(En Milliers de Dinars)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Produits d'exploitation bancaire					
Intérêts et revenus assimilés	19	75 471	64 719	64 719	136 342
Commissions	20	21 220	19 179	19 179	39 980
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	5 597	6 408	6 408	13 284
Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 249	2 266	2 266	5 257
Total produits d'exploitation bancaire		105 537	92 572	92 572	194 863
Charges d'exploitation bancaire					
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(31 221)	(24 241)	(24 241)	(51 071)
Commissions encourues		(1 549)	(1 274)	(1 274)	(2 994)
Total charges d'exploitation bancaire		(32 770)	(25 515)	(25 515)	(54 065)
PRODUIT NET BANCAIRE		72 767	67 057	67 057	140 798
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(4 173)	(7 474)	(6 668)	(21 812)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	237	1 754	1 754	1 924
Autres produits d'exploitation		1 336	1 144	1 144	2 963
Frais de personnel		(33 829)	(30 871)	(30 871)	(62 540)
Charges générales d'exploitation	26	(11 892)	(15 012)	(15 012)	(22 935)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(5 066)	(5 575)	(5 575)	(10 914)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 380	11 023	11 829	27 484
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	(10)	1	1	172
Impôts sur les sociétés	28	(7 633)	(4 364)	(4 364)	(10 620)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		11 737	6 660	7 466	17 036
Solde en gain provenant des autres éléments extraordinaires		-	-	-	3 391
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		11 737	6 660	7 466	20 427
Effets des modifications comptables			(14 381)	-	(14 381)
RESULTAT NET DEL'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		11 737	(7 721)	7 466	6 046
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	0,587	0,414	0,464	1,021

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
 PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2014
 (En milliers de Dinars)

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		99 564	85 267	187 344
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(33 695)	(19 677)	(45 706)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		955	(2 334)	(2 343)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(2)	29	(76)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(134 099)	3 740	(108 561)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		199 653	116 945	56 361
Titres de placement / Titres de transaction		692	2 218	1 252
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(47 533)	(60 382)	(92 077)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		15 772	(15 393)	(1 053)
Impôts sur les sociétés		(4 035)	(4 632)	(7 375)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		97 272	105 781	(12 234)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 815	2 545	6 875
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(35 585)	12 101	(9 965)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(4 790)	(5 411)	(9 196)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(38 560)	9 235	(12 286)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Augmentation / diminution ressources spéciales		(1 350)	24 398	26 320
Dividendes versés		-	-	(9 083)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(1 350)	24 398	17 277
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		57 362	139 414	(7 243)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		24 753	31 996	31 996
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	82 115	171 410	24 753

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie** est une société anonyme au capital de **100 007 645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KDT a été dotée au titre de l'exercice 2012, et une provision supplémentaire de 1 277 KDT a été dotée au titre de l'exercice 2013.

Une provision complémentaire de 800 KDT a été dotée au cours du 1^{er} semestre 2014.

Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 Juin 2014, à 8 277KDT.

C. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives au 30 juin 2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 14 381KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 812 KDT et d'une reprise sur provisions de 586 KDT. Par ailleurs, et pour les besoins de comparabilité, les données au 30 juin 2013 ont fait l'objet d'un retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 14 381KDT ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 946KDT et une reprise de provisions de 140KDT.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans constituées au 30 juin 2014 s'élèvent à 16 036KDT.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2014 à 8 438 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2014 un montant de 99.669 KDT contre 22.163 KDT au 30 Juin 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	23 226	18 902	25 623
Comptes ordinaires BCT	76 443	3 261	45 282
	99 669	22 163	70 905

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 30 Juin 2014 un montant de 229.882 KDT contre 291.977 KDT au 30 Juin 2013 et se présente comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	72 299	235 796	180 224
Banque de dépôts (2)	11 000	-	-
Banques non-résidentes (3)	144 226	52 892	113 349
Organismes financiers spécialisés (4)	2 222	3 168	3 177
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires (5)	135	121	118
	229 882	291 977	296 868

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	72 299			-	72 299
Banques de dépôts	11 000				11 000
Banques non résidentes	62 442	81 784		-	144 226
Organismes financiers	177	795	1 250	-	2 222
Org. Distribution de crédits	177	795	1 250	-	2 222
Créances rattachées	135	-		-	135
	146 053	82 579	1 250	-	229 882

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
(2) Banques de dépôts				
Prêts			11 000	11 000
Total Banques non résidentes	0	0	11 000	11 000
(3) ETABLISSEMENTS BANCAIRES				
Comptes Nostri	7 425	0	36 698	44 123
Prêts	100 103			100 103
Total Banques non résidentes	107 528	0	36 697	144 226
(4) ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
Avoir en compte	0	0	2	2
prêt	0	0	2 220	2 220
Total Etablissement financiers	0	0	2 222	2 222
(5) CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur les prêts	10			10
Créances rattachées sur comptes Nostri			125	125
Total Créances rattachés	10	0	125	135

Note 3– Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à 2.262.713KDT contre 2.027.490KDT au 30 Juin 2013 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u> <u>retraité</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Portefeuille escompte	1	2 001 249	1 784 108	1 784 108	1 884 729
<i>dont Activité leasing</i>		116 588	85 309	85 309	88 676
Comptes débiteurs de la clientèle	2	159 840	129 110	129 110	139 878
Crédits sur ressources spéciales	3	71 820	82 763	82 543*	77 429
Autres crédits à la clientèle	4	176 548	169 581	156 218*	173 024
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 867	10 843	10 843	5 877
(5) Total brut		2 418 324	2 176 405	2 162 822	2 280 937
Agios réservés classes 2, 3,4		(14 249)	(13 583)		(13 899)
Provisions individuelles	5	(133 085)	(128 292)	(113 105)	(130 991)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(16 036)	(15 187)		(15 607)
Provision collective		(8 277)	(7 040)	(7 040)	(7 477)
Total net	6	2 262 713	2 027 490	2 042 677	2 128 570

* Ces montants sont présentés en net des agios réservés respectivement pour 220KDT et 13 363KDT, soit un total d'agios réservés de 13 583KDT.

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2014 à 176.548 KDT contre un solde retraité de 169.581 KDT au 30 Juin 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2013</u>
Créances douteuses	154 694	146 161	152 671
Valeurs impayées	13 094	15 710	12 967
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	7 165	6 905	6 037
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise (i)	1 595	805	1 349
	176 548	169 581	173 024

- (i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collective et individuelle)

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2013 (montant publié)	138 468
Dotations sur provisions individuelles	4 383
<i>Dont provision additionnelle</i>	600
Dotations sur provision collective	800
Reprises sur provision	(2 289)
Provisions au 30 Juin 2014	141 362

- (6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 30/06/2014 :

<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	2 251 205
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	167 119
Engagement Total Brut	2 418 324
<i>Agios réservés sur créances classées</i>	(14 249)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 404 075
<i>Total provisions individuelles</i>	(133 085)
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	2 270 990
<i>Provision collective</i>	(8 277)
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 262 713

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon la classification se présente comme suit au 30/06/2014 :

<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	2 251 205
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	463 079
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	167 119
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	6 507
Engagement Total Brut	2 887 910
<i>Total Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(14 249)</i>
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 873 661
<i>Provisions individuelles BILAN</i>	<i>(133 085)</i>
<i>Provisions individuelles Hors Bilan</i>	<i>(4 027)</i>
Total provisions individuelles	(137 112)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	2 736 549
<i>Provision collective</i>	<i>(8 277)</i>
Total des engagements nets d'agios et des provisions	2 728 272

Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 Juin 2014 un montant de 2.058 KDT contre 1.608 KDT au 30 Juin 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	1 211	807	1 768
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	53	7	48
Total	2 058	1 608	2 610

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 Juin 2014 à 184.175 KDT contre 126.152 KDT au 30 Juin 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Titres de participation (i)	3 008	3 033	3 008
Parts dans les entreprises liées	11 865	11 309	11 866
Titres d'investissement	165 373	108 424	130 280
Titres en Portage	1 529	1 870	1 529
Créances rattachées aux titres d'investissement	4 693	3 688	2 577
Total brut	186 468	128 324	149 260
Provision pour dépréciations de titres	(2 293)	(2 172)	(2 206)
Total Net	184 175	126 152	147 054

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur comptable au 30.06.2014
TITRES DE PARTICIPATIONS	
EPAC COMMUNICATION	30
SEDAT	115

SIDCO-SICAR	1648
DEFONTAINE	150
DEMURGER (*)	120
AST	198
TAPARURA (SEACNVS)	150
SIMAC	5
IDE	3
GENIE CLIMATIQUE	1
HUILE DE MORNAG	13
EL KANAOUET	128
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
BOWDEN	5
STCT	7
FRDCM	22
TDS 'TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR'	150
	3 008

Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute 31.12.13	Créances rattachées 2013	Total au 31/12/13	Acquisiti on	Cession / Rétrocession	Valeur Brute 30.06.14	Créances rattachées 2014	Total au 30.06.14	Provision 2013	Dotation 30.6.14	Reprise au 30.06.14	Cumul Provision 30.06.14	VCN 30.06.14
Titres d'investissement	99 638	2 324	101 962	32 842	-7 752	124 728	4 401	129 129					129 129
Titres de participations	3 008		3 008			3 008		3 008	1838	105		1 943	1 065
Parts dans les entreprises liées	11 866		11 866			11 866		11 866	368		-19	349	11 517
SICAR Fonds gérés	30 642		30 642	10 000		40 642		40 642					40 642
Participation en rétrocession	1 529	253	1 782			1 529	292	1 822					1 822
Total	146 683	2 577	149 260	42 842	-7 752	181 774	4 693	186 467	2 206	105	-19	2 292	184 175

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 46.042 KDT au 30 Juin 2014 contre 50.255 KDT au 30 Juin 2013 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Valeurs brutes en début de période	166 208	162 413	162 412
Acquisitions	4 364	5 458	6 589
Cessions/Apurements	(471)	0	(2 793)
Valeurs brutes en fin de période	170 100	167 871	166 208
Amortissements	(123 864)	(117 222)	(119 241)
Provisions pour dépréciation	(194)	(394)	(394)
Valeurs nettes en fin de période	46 042	50 255	46 573

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du premier semestre 2014 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/13	Acquisition	Cessions/ reclassement	Val. Brute au 30/06/14	Amort au 31/12/13	Dotations 2014	Régularisations	TotAmort au 30/06/2014	VCN au 30/06/14
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	442	22	0	464	612
Terrain	5 164	0	633	5 797	0	0	0	0	5 797
Immobilisations d'exploitation	28 420	0	-633	27 787	16 655	554	0	17 209	10 578
Immobilisations hors exploitation	783	0	0	783	379	17	0	396	387
Agencements et aménagements	36 418	262	-72	36 608	24 686	1 152	-60	25 778	10 830
Mobilier et Matériels	44 345	384	-400	44 329	39 356	1 120	-383	40 093	4 236
Matériel de Transport	2 090	0	0	2 090	1 339	153	0	1 492	598
Immobilisations en cours	6 878	3 413	0	10 291	0	0	0	0	10 291
Immobilisations Incorporables	41 034	305	0	41 339	36 384	2 048	0	38 432	2 907
Total	166 208	4 364	-472	170 100	119 241	5 066	-443	123 864	46 236
Provisions pour dépréciation	0		0	0	394	0	-200	194	-194

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 36.636KDT au 30 Juin 2014 contre 40.906KDT au 30 Juin 2013 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u> <u>retraité</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Débiteurs divers	(i)	26 464	18 493	18 493	24 936
Comptes de régularisation	(ii)	8 807	17 024	17 078	9 320
Comptes de Stock		475	456	456	507
Créances prises en charge par l'Etat		1 442	1 572	1 572	1 460
Charges à répartir		81	54	-	81
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	0	3 467	3 467	3 260
		37 269	41 066	41 066	39 564
Provisions sur autres actifs		(633)	(160)	(160)	(634)
		36 636	40 906	40 906	38 930

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Prêts et avances au personnel	14 508	13 052	14 072
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	371	292	317
Retenue à la source	80	59	109
Autres débiteurs divers	11 505	5 090	10 438
	26 464	18 493	24 936

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u> <u>retraité</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	545	681	681	464
Produits à recevoir	5 105	4 999	4 999	5 202
Compensation reçue	160	4 657	4 657	650
Débets à régulariser et divers	2 997	6 687	6 741	3 004
	8 807	17 024	17 078	9 320

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Portefeuille encaissement	-	101 720	108 031
Comptes exigibles après encaissement	-	(98 253)	(104 771)
	-	3 467	3 260

4.2 Passifs

Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 58.008 KDT au 30 Juin 2014 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	58 000	-	170 000
Dettes rattachées	8	-	22
	58 008	-	170 022

Note 9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 187.537 KDT au 30 Juin 2014 contre 139.956 KDT au 30 Juin 2013 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Banques de dépôt	(1)	46 941	35 400	50 000
Banques non-résidentes	(2)	140 138	104 041	119 725
Organismes financiers spécialisés	(3)	256	363	258
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	(4)	202	152	152
		187 537	139 956	170 135

1. L'analyse de ce compte se présente comme suit :

<u>Banques de dépôts</u>		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Emprunts au jour le jour et à terme		46 941	35 400	50 000
		46 941	35 400	50 000

2. L'analyse de ce compte se présente comme suit :

<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes ordinaires		13 319	11 690	5 841
Emprunts au jour le jour et à terme		126 819	92 351	113 884
		140 138	104 041	119 725

3. L'analyse de ce compte se présente comme suit :

<u>Organismes financiers spécialisés</u>		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes ordinaires		181	241	159
Emprunt		75	122	99
		256	363	258

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
(2) ETABLISSEMENTS BANCAIRES				
Comptes Nostri	2 169	0	853	3 022
Compte LORO	10 275		22	10 297
<i>Total comptes ordinaires</i>	<i>12 444</i>	<i>0</i>	<i>875</i>	<i>13 319</i>
<i>Emprunt</i>	<i>126 819</i>			<i>126 819</i>
Total Banques non résidentes	139 263	0	875	140 138
(3) ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
Avoir en compte	0	0	181	181
Emprunt	75	0	0	75
Total Etablissement financiers	75	0	181	256
(4) CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur les prêts	112			112
Créances rattachées sur comptes nostri			90	90
Total Créances rattachés	112	0	90	202

Note 10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 2.107.880 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 1.967.345 KDT au 30 Juin 2013. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes à vue	(i)	1 059 509	1 039 211	964 586
Comptes d'épargne	(ii)	536 384	529 652	529 516
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	271 378	207 455	240 301
Autres sommes dues à la clientèle		78 518	64 402	56 733
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	159 500	125 500	114 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		2 591	1 125	2 418
		2 107 880	1 967 345	1 908 054

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Compagnies d'assurances	27 180	18 986	18 762
Entreprises publiques	174 078	199 086	107 888
Autres clientèles commerciales	281 144	273 764	284 793
Comptes de non-résidents	288 320	258 803	274 469
Clients particuliers	288 787	288 572	278 674
	1 059 509	1 039 211	964 586

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	458 979	452 165	453 008
Comptes d'épargne investissement		361	340	340
Comptes d'épargne logement		44 856	45 121	43 833
Autres	(b)	32 188	32 026	32 335
		536 384	529 652	529 516

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Bons de caisse	87 819	84 649	74 112
Dépôts à terme	137 056	85 287	125 306
Placements en devises	46 503	37 519	40 883
	271 378	207 455	240 301

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Entreprises étatiques	59 000	45 000	33 500
Assurance	2 500	11 000	11 000
Sociétés privées	95 500	54 500	66 000
Divers	2 500	15 000	4 000
	159 500	125 500	114 500

Note 11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 113.220 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 112.672 KDT au 30 Juin 2013. Il s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Emprunt Obligatoire	30 000	30 000	30 000
Ressources Etatiques	5 011	5 163	5 083
FOPRODI	211	211	211
FONAPRA	4 800	4 952	4 872
Mobilisation créances	449	449	449
Crédits partenariat	52 160	61 936	57 058
Ligne PROPARCO	1 974	2 648	2 331
Lignes CFD	50 186	59 288	54 727
Crédit BIRD	316	316	316
Ligne BIRD BCT	8 000	0	8 000
Ligne BAD BCT	4 809	0	0
Autres fonds extérieurs	11 792	14 145	12 981
Ligne Italienne	2 730	4 005	3 367
Ligne FODEP	12	12	12
Ligne Espagnole	3 889	4 107	4 096
Ligne BEI	4 027	4 467	4 164
Ligne K F W	681	1 101	884
Encours FADES	259	259	259
Ligne NATIXIS	194	194	199
Dettes rattachées à des ressources spéciales	683	663	1 736
Total Emprunts et Ressources Spéciales	113 220	112 672	115 623

La banque a émis en 2013 un emprunt obligataire de 30 MTND avec les caractéristiques suivantes :
 - maturité : 7 ans dont 2 années de franchise,
 - taux d'intérêt : 6.8% brut l'an

Note 12 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 137 683KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 100.052 KDT au 30 Juin 2013. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Provisions	(1)	21 957	13 835	20 530
Comptes de régularisation	(2)	37 045	41 900	44 130
Créditeurs divers		61 290	44 317	57 860
Comptes exigibles après encaissement	(3)	17 391	-	-
		137 683	100 052	122 520

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature		4 027	4 104	4 076
Provisions pour risques et charges		9 492	2 275	8 906
Provisions pour charges de retraites		8 438	7 456	7 548
		21 957	13 835	20 530

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges à payer		16 604	21 636	18 160
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		509	1 755	318
Crédits à régulariser et divers		19 932	18 509	25 652
		37 045	41 900	44 130

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Comptes exigibles après encaissement		128 040	-	-
Portefeuille encaissement		110 649	-	-
		17 391	-	-

4.3 Capitaux propres**Note 13 – Capitaux propres**

A la date du 30 Juin 2014, le capital social s'élève à 100.008 KDT composé de 20.001.529 actions d'une valeur de 5 DT. Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 30 Juin 2014 à 256847 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications comptables(*)	Total
Solde au 31-12-2013	100 008	7 967	26 392	23 983	50 925	29 660	0	20 427	-14 206	245 156
Affectation du résultat							20 427	-20 427		0
Réserves à régime spécial										0
Réserves Réinv Exonérés										0

Subvention d'investissement						-46				-46
Résultat au 30-06-14								11 737		11 737
Solde au 30-06-2014	100 008	7 967	26 392	23 983	50 925	29 614	20 427	11 737	-14 206	256 847

4.4 Engagements hors bilan

Note 14 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 30 Juin 2014 un montant de 974.983 KDT contre un solde de 865.938 KDT au 30 Juin 2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	768 032	690 702	759 897
Etablissements bancaires	768 032	690 702	759 897
En faveur de la clientèle	206 951	175 236	185 558
Cautions fiscales	27 462	14 956	17 634
Cautions pour marchés	90 665	93 806	95 648
<i>En devises</i>	4 623	12 744	11 872
<i>En dinars</i>	86 042	81 062	83 776
Cautions douanières	19 236	20 011	20 324
Cautions diverses	60 318	40 530	45 802
<i>En devises</i>	38 740	27 323	30 664
<i>En dinars</i>	21 578	13 207	15 138
Obligations cautionnées	9 270	5 933	6 150
	974 983	865 938	945 455

Note 15 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 357.321 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 344.724 KDT au 30 Juin 2013. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	96 140	104 148	179 874
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	261 181	240 576	250 990
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>176 057</i>	<i>190 020</i>	<i>193 537</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>85 124</i>	<i>50 556</i>	<i>57 453</i>
	357 321	344 724	430 864

Note 16 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 30 Juin 2014 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 220.994 KDT contre 229.130 KDT au 30 Juin 2013.

Note 17 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
EPAC COM	9	9	9

IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
FRDCM	8	8	8
	27	27	27

Note 18 – Garanties reçues

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	286 620	254 725	269 133
Garanties reçues des banques	921 463	882 967	912 898
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	163	-
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	921 463	882 804	912 898
Nantissement titres	31 996	46 668	42 226
Garanties reçues de la clientèle	715 257	760 697	733 185
	1 955 336	1 945 057	1 957 442

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 30 Juin 2014 comme suit :

Achat au comptant	34 913 KDT
Vente au comptant	7 375 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 30 Juin 2014 comme suit :

Achat à terme	132 228 KDT
Vente à terme	81 844 KDT

a. Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 75.471 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 64.719 KDT au 30 Juin 2013.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	617	413	757
Produits sur opérations de crédit	(ii)	67 043	59 629	123 874
Revenus assimilés	(iii)	7 811	4 677	11 711
		75 471	64 719	136 342

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Marché Monétaire au jour le jour	234	165	225
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	217	139	271
Marché Monétaire en devises	147	94	231
Autres	19	15	30
	617	413	757

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	54 887	48 423	101 219
Comptes courants débiteurs	6 395	5 784	11 969
Leasing	4 437	4 027	7 628
Crédits sur ressources extérieures	1 324	1 382	3 024
Créances douteuses ou litigieuses	-	13	34
	67 043	59 629	123 874

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 000	2 704	5 544
Commissions de découverts	885	705	1 456
Commissions sur billets de trésorerie	68	65	146
Report-Déport	3 727	1 174	4 505
Autres Intérêts assimilés	131	29	60
	7 811	4 677	11 711

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 21.220 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 19.179 KDT au 30 Juin 2013. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	17 419	15 755	32 826
Commissions de tenues de comptes	1 389	1 446	2 790
Commission sur opération de change manuel	185	129	426
Autres commissions	2 227	1 849	3 938
	21 220	19 179	39 980

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.597 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 6.408 KDT au 30 Juin 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	48	5	49
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	2	58	51
Gains de change	24 112	34 752	62 349
Perte de change	(18 565)	(28 407)	(49 165)
	5 597	6 408	13 284

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 Juin 2014 un montant de 3.249 KDT contre 2.266 KDT au 30 Juin 2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	2 888	1 915	4 553
Dividendes sur portefeuille titres de participation	322	310	621
Intérêts sur titres en portages	39	41	83
	3 249	2 266	5 257

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 31.221 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 24.241 KDT au 30 Juin 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	3 622	1 990	4 916

Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1)	23 374	20 036	40 945
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		2 105	1 749	3 308
Charges assimilées		2 120	466	1 902
		31 221	24 241	51 071

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôts à vue	5 057	4 887	9 679
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	5 372	3 178	8 282
Comptes d'épargne	8 245	6 602	13 699
Certificats de dépôts	4 700	5 369	9 285
	23 374	20 036	40 945

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 4.173KDT au 30Juin 2014 contre un solde de 7.474 KDT au 30Juin 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u> <u>retraité</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Dotations aux provisions	(i)	6 896	8 610	7 804	25 010
dont provisions additionnelles		600	946	0	1812
Reprises de provisions	(ii)	-2 774	-1 214	-1 214	-5 723
dont provisions additionnelles		-171	-140	0	-586
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision		4	7	7	7
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision		67	68	68	153
Créances radiées		9	9	9	2 425
Récupération sur créances radiées		-29	-6	-6	-60
		4 173	7 474	6 668	21 812

(i) Les dotations aux provisions au 30 Juin 2014 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	4 383
<i>Dont provision additionnelle</i>	600
Dotations à la provision collective	800
Dotations aux provisions pour risques et charges	823
Dotations aux provisions pour charge de retraite	890
	6 896

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 30/06/2014 se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2014</u>
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Bilan)	2 288
dont provisions additionnelles	171
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Hors Bilan)	49
Reprises de provisions pour risques et charges	437
	2 774

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à -237 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de -1.754 KDT au 30 Juin 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	(188)	(88)	(298)
Dotations aux provisions	105	17	105
Reprises de provisions	(19)	(15)	(68)
Plus ou moins-value de cession sur titres d'investissement	(135)	(1 668)	(1 663)
	(237)	(1 754)	(1 924)

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 11.892 KDT au 30 Juin 2014 contre un solde de 15.012 KDT au 30 Juin 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Impôts et taxes	379	212	788
Travaux, fournitures et services extérieurs	5 639	8 078	11 653
Transport et déplacement	433	400	800
Frais divers de gestion	5 204	6 293	9 250
Autres charges d'exploitation	237	29	444
	11 892	15 012	22 935

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à -10 KDT au 30 Juin 2014 contre 1 KDT au 30 Juin 2013. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Plus-value de cession d'immobilisations	-	-	219
Moins-value de cession d'immobilisations	(10)	0	(47)
Autres gains	-	1	-
	(10)	1	172

Note 28 - Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au 30 Juin 2014 totalise 7.633 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		19 370
Réintégrations		7 946
Déductions		(5 506)
Résultat fiscal		21 810
Taux d'impôt		35%
Impôt sur les sociétés		7 633

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2014, se présentent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u> <u>retraité</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	11 737	(7.721)	7 466	20 427

Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	16 098 793	16 098 793	20 001 529
Actions émises durant la période	-	-	-	3 902 736
Résultat de base par action (en DT)	0,587	0,414	0,464	1,021

b. Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 30 Juin 2014, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 82.115 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Caisse	23 226	18 902	25 623
Banque Centrale (comptes ordinaires)	76 443	3 261	45 282
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	44 122	22 334	21 134
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	72 299	235 796	180 224
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	100 104	30558	91 821
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	11 000	-	-
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(58 000)	-	(170 000)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(46 941)	(35 400)	(50 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(13 319)	(11 690)	(5 447)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(126 819)	(92 351)	(113 884)
	82 115	171 410	24 753

Note 31 – Passifs éventuels

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012. La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KDT. Celle-ci a été adressée à la banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835KDT. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, la banque n'a pas reçu de réponse de la part de l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000KDT.

Note 32 – Transactions avec les parties liées : Convention conclue avec le groupe BNP PARIBAS

En vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'assistance technique, signée le 30 décembre 2014, entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et aux décisions du conseil d'administration en date du 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à l'UBCI un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 et 6,5 MDT imputés sur les comptes de 2014. Ainsi, les charges des prestations de services informatiques et les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe BNP PARIBAS courant le premier semestre de l'exercice 2014, ont été annulées pour un montant total de 4 361 KDT.

Note 33 – Evénements postérieurs au 30 juin 2014

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2014 sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 07 mai 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'UBCI arrêtés au 30 juin 2014 par le conseil d'administration du 07 mai 2015 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 256 847 KDT, y compris un résultat bénéficiaire de 11 737 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », arrêté au 30 juin 2014, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1 Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 31 « Passifs éventuels », l'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite aux dites réponses jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

4.2 Convention conclue avec le groupe BNP PARIBAS

Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°32 « Transactions avec les parties liées : Convention conclue avec le groupe BNP PARIBAS » et en vertu de la convention portant sur les dépenses afférentes aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés ainsi qu'au contrat d'assistance technique, signée le 30 décembre 2014, entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et aux décisions du conseil d'administration en date du 18 et 29 décembre 2014, le groupe BNP PARIBAS accorde à l'UBCI un soutien financier exceptionnel d'un montant total de 17 MDT, dont 10,5 MDT imputés sur les comptes de 2013 et 6,5 MDT imputés sur les comptes de 2014. Ainsi, les charges des prestations de services informatiques et les acquisitions d'immobilisations incorporelles faites auprès du groupe BNP PARIBAS courant le premier semestre de l'exercice 2014, ont été annulées pour un montant total de 4 361KDT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 13Mai 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Fayçal DERBEL

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

Introduction :

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier Janvier au 31 mars 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 390 257 Dinars, un actif net de 1 372 265 Dinars et un résultat déficitaire de la période de 53 346 Dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 31 mars 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Étendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 mars 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 79,96% de l'actif total au 31 mars 2015. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 Avril 2015
Le commissaire aux comptes :
Fethi NEJI

BILAN arrêté au 31/03/2015
(Unité : en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 050 651	1 040 107	1 097 017
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	754 507	716 352	798 551
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	296 144	323 755	298 466
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		339 606	396 449	348 824
a - Placement monétaires	4-4	268 763	303 998	265 991
b - Disponibilités	4-5	70 843	92 451	82 833
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 390 257	1 436 556	1 445 841
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	17 993	16 730	18 556
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		17 993	16 730	18 556
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-7	1 322 711	1 378 793 980	1 380
CP 2 - Sommes distribuables		49 553	41 033	46 305
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-8	46 249	37 150	15
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 305	3 883	46 290
ACTIF NET		1 372 265	1 419 826	1 427 285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 390 257	1 436 555	1 445 841

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015
(Unité : en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		3 758	4 113	48 457
a - Dividendes	5-1	-	-	32 675
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	3 758	4 113	15 782
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3	3 023	3 247	12 278
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 781	7 360	60 735
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4	- 3 450	- 3 469	- 13 905
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 331	3 891	46 830
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		- 24	-	- 95
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 308	3 891	46 735
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	- 3	- 8	- 445
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 305	3 883	46 290
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		3	8	445
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 68 663	30 775	32 490
* +/- values réalisées sur cession des titres		12 392	2 765	17 743
* Frais de négociation de titres		- 383	- 83	- 1 442
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(53 346)	37 348	95 526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015
 (Unité : en dinars)

	<i>Période du</i> <i>01/01/2015 au</i> <i>31/03/2015</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2014 au</i> <i>31/03/2014</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2014 au</i> <i>31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>			
<u>des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	3 308	3 891	46 735
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 68 663	30 775	32 490
c - +/- values réalisées sur cession de titres	12 392	2 765	17 743
d - Frais de négociation de titres	- 383	- 83	- 1 442
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 37 135
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	-	5 610
* Capital	-	-	5 481
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	105
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	24
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	- 1 673	- 39 297	- 58 491
* Capital	- 1 667	- 38 075	- 56 857
* Régularisation des sommes non distrib.	52	- 163	- 114
* Régularisation des sommes distrib.	- 59	- 1 059	- 1 520
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 55 020	- 1 949	5 509
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 427 285	1 421 775	1 421 775
b - En fin de période	1 372 265	1 419 826	1 427 285
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	18 229	18 932	18 932
b - En fin de période	18 207	18 411	18 229
VALEUR LIQUIDATIVE	75,370	77,118	78,297
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-3,74%	2,69%	6,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE DU 1 JANVIER AU 31 MARS 2015

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières.

En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Établissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2015 un montant net de 1 050 651 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	COURS 31.03.2015	Valeurs au 31-03-2015	% de l'actif
Actions et droits rattachés		963 929		752 744	54,14%
ADWYA	1 000	8 290	8,051	8 051	0,58%
ASSAD	2 000	16 398	7,89	15 780	1,14%
ATB	7 000	32 115	4,69	32 830	2,36%
ATL	4 779	12 115	2,803	13 396	0,96%
ARTES	9 173	70 513	7,089	65 027	4,68%
ATTIJARI Bank	1 500	42 000	27,082	40 623	2,92%
BTE ADP	1 650	48 945	21,038	34 713	2,50%
CELLCOM	2 000	16 000	7,855	15 710	1,13%
SERVICOM	3 000	42 580	13	39 000	2,81%
SIMPAR	550	26 355	47,519	26 135	1,88%
SIPHAT	3 450	79 948	7,5	25 875	1,86%
ENNAKL	2 274	25 644	10,352	23 540	1,69%
SOTRAPIL	2 592	65 028	8,742	22 659	1,63%
TPR	5 000	20 900	4,092	20 460	1,47%
SOTUVER	7 596	44 388	4,759	36 149	2,60%
CARTHAGE CEMENT	51 884	143 745	1,932	100 240	7,21%
MONOPRIX	1 560	47 005	18,293	28 537	2,05%
TUNIS RE	3 150	30 896	7,839	24 693	1,78%
ELBENE (Tunisie Lait)	11 000	49 870	3,64	40 040	2,88%
SOMOCER	16 000	44 740	3,026	48 416	3,48%
SOTIPAPIER	6 000	30 120	4,93	29 580	2,13%
CIL	1 500	19 015	13,362	20 043	1,44%
SFBT	1 530	47 320	26,958	41 246	2,97%
OPCVM		1 734		1 763	0,13%
SICAV L'EPARGNANT	17	1 734	103,726	1 763	0,13%
Obligations		286 650		296 144	21,30%
ATL 2013-1	1 000	100 000		105 112	7,56%
BNA 2009 Sub	1 000	66 650		69 474	5,00%
HL F 2010/1	1 000	20 000		20 658	1,49%
TL 2013-2 B	1 000	100 000		100 900	7,26%
TOTAL		1 252 313		1 050 651	75,57%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève à un montant de 754 507 Dinars. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Actions et droits rattachés	963 929	860 559	877 688
Différence d'estimation sur actions	-211 185	-144 207	-142 883
Actions SICAV	1 734	-	63 356
Différence d'estimation sur actions SICAV	29	-	390
Total	754 507	716 352	798 551

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/03/2015, un montant de 296 144 Dinars. Elles se présentent comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Obligations	286 650	313 320	286 650
Intérêts courus	9 494	10 435	11 816
Intérêts intercalaires courus sur obligations		-	-
Total	296 144	323 755	298 466

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 268 763 Dinars au 31/03/2015. Ils se présentent comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
BTCT	62 000	98 000	62 000
intérêts précomptés	-2 097	-3 799	-2 097
Intérêts courus	1 039	1 976	516
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	7 821	7 821	5 572
Total	268 763	303 998	265 991

4-5 : Disponibilités

Au 31/03/2015, les disponibilités constituées exclusivement d'avoir en banque, s'élèvent à 70 843 Dinars :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Avoirs en Banque	70 843	76 053	82 833
Sommes à l'encaissement	-	16 398	-
Total	70 843	92 451	82 833

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 31/03/2015 à 17 993 Dinars, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Gestionnaire	2 337	2 361	3 291
Commission réseau	14 874	13 486	14 529
Commission dépositaire	782	883	736
Total	17 993	16 730	18 556

4-7 : Capital

Au 31/03/2015, le capital a atteint un niveau de 1 322 711 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 4,1% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2014, et une baisse de 4,2% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2014. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Capital social	1 412 068	1 463 443	1463 443
Souscriptions	-	-	5 481
Rachats	-1 667	-38 075	-56 857
Frais de négociation de titres	-383	-83	-1 442
Variation d'estimation / actions	-211 185	-144 207	-142 883
Variation d'estimation / OPCVM	29	-	390
Plus value/ actions	11 371	5 493	72 470
Moins value/ actions	-	-3 666	-55 941
Plus value/ OPCVM	1 021	938	1 214
+/- val/report OPCVM	-390	-521	-521
+/- val/report actions	142 883	175 504	175 504
+/- val/report obligation	-	-	-
Sous-total 1	1 353 747	1 458 826	1 460 858
Sommes non distribuables / exercice clos	-31 088	-79 870	-79 869
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-	-	105
Régul des sommes non distribuables (rachats)	52	-163	-114
Sous-total 2	-31 036	-80 033	-79 878
Capital social	1 322 711	1 378 793	1 380 980

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2015 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2014

Montant	1 380 980
Nombre de titres	18 229
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-1 667
Nombre de titres rachetés	22
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-68 663
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 392
Frais de négociation de titres	-383
Régularisation des sommes non distribuables	52

Capital au 31-03-2015

Montant	1 322 711
Nombre de titres	18 207
Nombre d'actionnaires	44

4-8 : Sommes distribuables des exercices antérieures

Les sommes distribuables des exercices antérieures s'élèvent au 31/03/2015 à 46 249 Dinars et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Report à nouveau sur arrondis de coupons	-	-	15
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	46 249	37 150	-
Total	46 249	37 150	15

4-9 : Actif net

L'actif net de la société s'élève à la fin du 1er trimestre 2015 à 1 372 265 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2014 de 3,3% et une diminution de 3,8% par rapport au niveau atteint à la fin de l'année 2014.

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Capital	1 322 711	1 378 793	1 380 980
Sommes distribuables	49 553	41 033	46 305
Total	1 372 265	1 419 826	1 427 285

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le premier trimestre 2015, aucun revenu n'a été enregistré sous forme de dividende :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Revenus des actions	-	-	32 675
Revenus OPCVM	-	-	-
Total	-	-	32 675

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre au titre du premier trimestre 2015, un montant de 3 758 Dinars, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	9 494	10 435	11 816
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-11 816	-7 558	-7 442
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	6 080	1 236	11 408
Total	3 758	4 113	15 782

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 023 Dinars au terme du premier trimestre 2015. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Revenus bons de trésor (Potentiel)	1 039	1 976	516
Revenus bons de trésor (Report)	-516	-1 222	-1 223
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	3 147
Revenus compte à terme (Potentiel)	7 821	7 821	5 572
Revenus compte à terme (Report)	-5 572	-5 572	-5 572
Revenus compte à terme échus	-	-	9 120
Intérêts sur comptes de dépôts	251	244	718
Total	3 023	3 247	12 278

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint au 31/03/2015, un montant de 3 450 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 760	2 775	11 123
Rémunération de réseau (2)	345	347	1 391
Rémunération du dépositaire (3)	345	347	1 391
Total	3 450	3 469	13 905

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le premier trimestre 2015, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31-03-2015	31-03-2014	31-12-2014
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (souscription)	-	-	24
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (rachats)	-3	-8	-469
Total	-3	-8	-445

AMEN TRESOR SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers intermédiaires arrêtés au 31 mars 2015

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 mars 2015 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

HLB GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 31/03/2015
(Exprimé en Dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2015</u>	<u>Au</u> <u>31/03/2014</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2014</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		49 924 073	46 085 983	47 440 824
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	3 285 594	2 985 137	3 079 460
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	46 638 479	43 100 846	44 361 364
c-Autres valeurs		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		16 338 302	14 014 081	13 899 913
a-Placements monétaires	3-2	5 425 866	6 656 986	5 019 055
b-Disponibilités	3-3	10 912 436	7 357 095	8 880 858
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	16 553	11 135	9 009
TOTAL ACTIF		66 278 928	60 111 199	61 349 746
<u>PASSIF</u>				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	39 401	149 428	37 428
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	19 313	19 523	13 531
TOTAL PASSIF		58 714	168 951	50 959
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	62 973 466	57 226 388	58 865 135
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	3 246 748	2 715 860	2 433 652
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 604 164	2 168 726	169
b-Sommes distribuables de la période		642 584	547 134	2 433 483
ACTIF NET		66 220 214	59 942 248	61 298 787
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		66 278 928	60 111 199	61 349 746

ETAT DE RESULTAT

Au 31/03/2015

(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du
		01/01/2015	01/01/2014	01/01/2014
		Au	Au	Au
		31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	544 107	509 535	2 259 766
a-Dividendes		0	0	116 232
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		544 107	509 535	2 143 534
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	201 127	209 682	820 920
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		745 234	719 217	3 080 686
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-109 535	-110 854	-446 211
REVENU NET DES PLACEMENTS		635 699	608 363	2 634 475
PR 3-Autres produits		0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-16 790	-19 964	-88 983
RESULTAT D'EXPLOITATION		618 909	588 399	2 545 492
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		23 675	-41 265	-112 009
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		642 584	547 134	2 433 483
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-23 675	41 265	112 009
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-16 810	29 495	-72 073
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		941	2 249	3 889
_Frais de négociation de titres		-139	-429	-632
RESULTAT NET DE LA PERIODE		602 901	619 714	2 476 676

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

**Au 31/03/2015
(Exprimé en Dinars)**

	<i>Du</i> <i>01/01/2015</i>	<i>Du</i> <i>01/01/2014</i>	<i>Du</i> <i>01/01/2014</i>
	<i>Au</i> <i>31/03/2015</i>	<i>Au</i> <i>31/03/2014</i>	<i>Au</i> <i>31/12/2014</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>602 901</u>	<u>619 714</u>	<u>2 476 676</u>
a-Résultat d'exploitation	618 909	588 399	2 545 492
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-16 810	29 495	-72 073
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	941	2 249	3 889
d-Frais de négociation de titres	-139	-429	-632
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0	-2 292 018
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	4 318 526	-2 428 188	-636 593
a-Souscriptions	22 044 940	9 199 952	76 411 497
_Capital	21 058 704	8 838 050	74 325 882
_Régularisation des sommes non distribuables	-947	1 265	-32 814
_Régularisation des sommes distribuables	987 183	360 637	2 118 429
_Droits d'entrée	0	0	0
b-Rachats	-17 726 414	-11 628 140	-77 048 090
_Capital	-16 934 368	-11 135 717	-74 886 868
_Régularisation des sommes non distribuables	950	-3 401	32 875
_Régularisation des sommes distribuables	-792 996	-489 022	-2 194 097
_Droit de sortie	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 921 427	-1 808 474	-451 935
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a-En début de période	61 298 787	61 750 722	61 750 722
b-En fin de période	66 220 214	59 942 248	61 298 787
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a-En début de période	578 113	583 616	583 616
b-En fin de période	618 618	561 077	578 113
VALEUR LIQUIDATIVE	107,045	106,834	106,032
DIVIDENDES PAR ACTION	0	0	3,865
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,95%	0,97%	3,87%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/03/2015**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/03/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2015 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	3 285 594
Obligations	2	33 312 359
Bons de trésor assimilables	3	13 326 120
Total		49 924 073

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/03/2015	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	1 667	174 797	174 882	0,26%
Action SICAV (SICAV BH OBLIGATAIRE)	29 964	3 034 375	3 110 712	4,70%
TOTAL	31 631	3 209 172	3 285 594	4,96%

2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2015	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	219 998	221 741	0,33%
AB 2008 TA	5 000	300 000	313 464	0,47%
AB 2008 TAA	3 995	239 701	250 459	0,38%
AB 2008 TB	15 000	1 050 000	1 100 748	1,66%
AB 2009 CA	5 000	333 333	340 621	0,51%
AB 2010	17 800	1 305 334	1 339 282	2,02%
AB 2012B	5 000	400 000	410 700	0,62%
AB 2012BB	11 000	879 912	903 452	1,36%
AB 2014A	5 000	500 000	502 660	0,76%
AB 2014A1	5 000	500 000	502 660	0,76%
AIL 2011-1	5 000	200 000	208 520	0,31%
AIL 2013	10 000	800 000	837 432	1,26%
AIL 2014-1	10 000	1 000 000	1 039 040	1,57%
ATL 2008	5 000	400 000	413 624	0,62%
ATL 2010-1	21 100	422 000	433 411	0,65%
ATL 2011	5 000	400 000	402 576	0,61%
ATL 2011-1	5 000	400 000	402 576	0,61%
ATL 2012-1	20 000	1 200 000	1 249 328	1,89%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	841 018	1,27%
ATL 2013-2TF	1 500	150 000	153 242	0,23%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2015	En % de l'actif net
ATL 2014-1TF	2 500	200 000	200 478	0,30%
ATLESING 010	25 000	500 000	512 860	0,77%
ATLESING12-1	15 000	900 000	937 608	1,42%
ATTILEAS2011	5 000	200 000	202 052	0,31%
ATTILES20142	5 000	500 000	508 152	0,77%
ATTILES2015A	3 000	300 000	302 498	0,46%
ATTISING141B	5 000	500 000	523 672	0,79%
ATTISING141C	5 000	500 000	524 164	0,79%
ATTLEA2012/2	15 000	900 000	912 924	1,38%
BH 2009	10 000	769 230	777 359	1,17%
BH 2013-1	2 500	214 286	223 132	0,34%
BTE 2011C	7 500	600 000	604 110	0,91%
BTK 2014-1A	5 000	500 000	508 620	0,77%
BTK2012/1B	10 000	714 285	727 798	1,10%
BTK2012/1BB	10 000	714 285	727 798	1,10%
CIL 2008	10 000	800 000	809 664	1,22%
CIL 2010/2	300	6 000	6 105	0,01%
CIL 2010/2/2	400	8 000	8 140	0,01%
CIL 2012/1	12 500	500 000	500 130	0,76%
CIL 2012/1AA	7 500	300 000	300 078	0,45%
CIL 2014/1	5 000	500 000	520 516	0,79%
CIL 2014/11	2 000	200 000	208 206	0,31%
EN 2014/A	3 656	33 694	35 103	0,05%
EN 2014/A1	4 953	45 642	47 551	0,07%
EN 2014/A10	4 600	41 409	43 199	0,07%
EN 2014/A12	1 400	12 755	13 302	0,02%
EN 2014/A13	1 800	16 420	17 124	0,03%
EN 2014/A14	150	1 369	1 427	0,00%
EN 2014/A15	140	1 280	1 283	0,00%
EN 2014/A16	1 460	13 339	13 367	0,02%
EN 2014/A17	1 850	16 687	16 720	0,03%
EN 2014/A18	940	8 472	8 489	0,01%
EN 2014/A19	167	1 526	1 592	0,00%
EN 2014/A2	50	450	469	0,00%
EN 2014/A20	835	7 682	8 011	0,01%
EN 2014/A21	1 550	14 725	15 336	0,02%
EN 2014/A22	523	4 969	5 175	0,01%
EN 2014/A23	4 000	38 140	39 723	0,06%
EN 2014/A24	274	2 589	2 698	0,00%
EN 2014/A25	1 851	17 631	18 365	0,03%
EN 2014/A26	1 800	17 100	17 855	0,03%
EN 2014/A27	1 303	12 379	12 925	0,02%
EN 2014/A28	3 000	28 500	29 760	0,04%
EN 2014/A29	1 500	14 250	14 873	0,02%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2015	En % de l'actif net
EN 2014/A3	303	2 716	2 833	0,00%
EN 2014/A30	880	8 360	8 731	0,01%
EN 2014/A31	4 000	38 000	39 689	0,06%
EN 2014/A32	356	3 351	3 501	0,01%
EN 2014/A33	99	941	984	0,00%
EN 2014/A34	26	247	259	0,00%
EN 2014/A37	217	2 062	2 160	0,00%
EN 2014/A38	1	10	10	0,00%
EN 2014/A39	1	10	10	0,00%
EN 2014/A4	4 815	43 335	45 196	0,07%
EN 2014/A40	270	2 571	2 694	0,00%
EN 2014/A5	3 140	28 260	29 475	0,04%
EN 2014/A50	399	3 799	3 984	0,01%
EN 2014/A6	2 100	18 900	19 713	0,03%
EN 2014/A7	2 915	26 235	27 365	0,04%
EN 2014/A8	2 223	20 007	20 870	0,03%
EN 2014/A9	3 000	27 006	28 170	0,04%
EN 2014/B	2 490	249 000	258 566	0,39%
HL 2010/1	15 000	300 000	309 912	0,47%
HL 2010/2	10 000	200 000	203 008	0,31%
HL 2010/2/2	5 000	100 000	101 504	0,15%
HL 2012/1	15 000	900 000	924 636	1,40%
HL 2013/1	5 000	400 000	419 296	0,63%
HL 2013/11	4 000	320 000	335 101	0,51%
HL 2013/2B	6 000	600 000	603 091	0,91%
HL 2014-1A	5 000	500 000	512 828	0,77%
HL 2015-01A	8 000	800 000	802 560	1,21%
MEUBLAT 08DD	2 000	80 000	82 045	0,12%
MEUBLATE 08D	2 000	80 000	82 045	0,12%
MEUBLATE08AA	2 000	80 000	82 045	0,12%
MEUBLATEX 08	3 000	120 000	123 067	0,19%
MEUBLATEX08A	6 000	240 000	246 134	0,37%
MEUBLATEX08B	5 000	200 000	205 112	0,31%
MODSING2012	5 000	500 000	502 992	0,76%
MX 2010 TB	10 000	600 000	624 144	0,94%
PANOBOIS2007	5 000	100 000	105 072	0,16%
SIHM 2008TB	3 000	60 000	61 692	0,09%
SIHM 2008TD	5 000	100 000	102 820	0,16%
TLG 2010/2	1 000	20 000	20 318	0,03%
TLG 2010/22	1 000	20 000	20 318	0,03%
TLG 2011-2	5 000	200 000	204 016	0,31%
TLG 2012-1	10 000	600 000	624 832	0,94%
TLG 2014-1	5 000	500 000	527 224	0,80%
UBCI 2013	2 500	250 000	261 364	0,39%

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2015	En % de l'actif net
UIB 2011-2	5 000	285 714	287 966	0,43%
UIB 2012-1A	20 000	1 428 571	1 444 555	2,18%
UNIFAC 2010	11 000	220 000	221 487	0,33%
TOTAL		32 456 467	33 312 359	50,31%

3) **BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2015	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 158 906	3,26%
BTA10042024	500	482 000	510 915	0,77%
BTA10042024A	500	481 500	510 415	0,77%
BTA10042024C	1 500	1 448 850	1 536 384	2,32%
BTA10082022	1 000	956 200	986 547	1,49%
BTA101018	800	786 640	803 324	1,21%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 905 799	2,88%
BTA12022020	1 000	970 000	975 786	1,47%
BTZ111016	677	363 549	561 874	0,85%
BTZ111016AB	369	265 459	386 597	0,58%
BTZ111016AC	68	48 919	71 247	0,11%
BTZ111016AD	72	51 797	75 442	0,11%
BTZ111016AE	75	53 955	78 589	0,12%
BTZ111016AF	45	32 373	47 215	0,07%
BTZ111016AG	40	29 968	43 181	0,07%
BTZ111016AH	50	36 340	52 862	0,08%
BTZ111016AI	55	39 974	58 155	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	61 332	0,09%
BTZ111016AK	60	43 608	63 452	0,10%
BTZ111016AL	62	45 061	65 570	0,10%
BTZ111016AM	158	115 340	167 957	0,25%
BTZ111016AN	140	102 200	148 830	0,22%
BTZ111016AO	446	315 813	465 628	0,70%
BTZ111016C	375	269 775	393 816	0,59%
BTZ111016D	408	293 515	399 343	0,60%
BTZ111016E	50	36 340	52 990	0,08%
BTZ111016F	55	39 974	58 295	0,09%
BTZ111016G	60	43 608	63 599	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	65 726	0,10%
BTZ111016I	65	47 242	68 909	0,10%
BTZ111016J	550	401 500	487 435	0,74%
TOTAL	13 280	11 849 516	13 326 120	20,12%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes	0	0	116 232
Revenus des obligations	413 778	408 321	1 703 435
Revenus des BTA	130 329	101 214	440 099
TOTAL	544 107	509 535	2 259 766

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2015 à 5 425 866 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avalis eur	Montant	Date Échéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	03/02/2015	AMS	-	650 000	04/04/2015	7 171	642 829	649 637	0,98%
BT	05/02/2015	SERVICOM	-	1 000 000	06/04/2015	11 032	988 968	999 069	1,51%
BT	08/01/2015	WIFACK	-	1 000 000	08/04/2015	13 991	986 009	998 894	1,51%
BT	13/03/2015	WIFACK	-	500 000	11/06/2015	7 121	492 879	494 361	0,75%
BT	19/11/2014	HL	-	1 000 000	18/05/2015	28 655	971 344	992 314	1,50%
BT	23/02/2015	ATTIJARI LEASING	-	500 000	24/05/2015	6 976	493 024	495 862	0,75%
BT	01/03/2015	AMS	-	800 000	30/04/2015	8 774	791 226	795 729	1,2%
TOTAL				5 450 000		83 720	5 366 279	5 425 866	8,19%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus de Placement en compte courant à terme	106 809	86 575	397 483
Revenus de Billets de trésorerie	75 311	106 983	336 990
Revenus de Certificat de dépôt	6 107	6 664	43 384
Revenus de Compte Rémunéré	12 900	9 460	43 063
TOTAL	201 127	209 682	820 920

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 10 912 436 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	8 990 000	9 145 007	13,81%
Avoirs en banque		1 767 429	2,67%
TOTAL	8 990 000	10 912 436	16,48%

- (i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/04/2015	141 674	6,13
PLACT	AMEN BANK	02/06/2015	594 793	6,39
PLACT	AMEN BANK	02/06/2015	80 296	6,05
PLACT	AMEN BANK	02/06/2015	210 777	6,05
PLACT	AMEN BANK	05/08/2015	224 881	7,03
PLACT	AMEN BANK	06/07/2015	513 386	7,02
PLACT	AMEN BANK	08/05/2015	321 209	7,08
PLACT	AMEN BANK	10/08/2015	503 566	6,64
PLACT	AMEN BANK	11/06/2015	50 126	6,05
PLACT	AMEN BANK	12/06/2015	535 887	7,04
PLACT	AMEN BANK	13/10/2015	252 827	6,88
PLACT	AMEN BANK	19/06/2015	216 189	7,04
PLACT	AMEN BANK	19/06/2015	370 610	7,04
PLACT	AMEN BANK	21/05/2015	241 292	6,14
PLACT	AMEN BANK	21/07/2015	791 898	7,03
PLACT	AMEN BANK	22/06/2015	670 709	6,05
PLACT	AMEN BANK	24/07/2015	143 174	7,02
PLACT	AMEN BANK	24/07/2015	430 081	7,02
PLACT	AMEN BANK	26/05/2015	464 181	6,38
PLACT	AMEN BANK	27/07/2015	1 115 763	7,03
PLACT	AMEN BANK	28/04/2015	186 787	7,08
PLACT	AMEN BANK	28/06/2015	300 079	6,05
PLACT	AMEN BANK	29/05/2015	526 683	7,04
PLACT	AMEN BANK	30/05/2015	258 139	7,04
TOTAL			9 145 007	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2015	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/12/2014
Intérêts courus/compte rémunéré	16 553	11 135	9 009
Total	16 553	11 135	9 009

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2015	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	39 401	149 428	37 428
Total	39 401	149 428	37 428

3.6 Autres créditeurs divers

Cette rubrique se détaille au 31/03/2015 comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2015	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/12/2014
Retenue à la source	8 406	2 748	2 488
CMF	10 907	16 775	11 043
Total	19 313	19 523	13 531

3.7 Capital

Capital au 31/12/2014	58 865 135
Souscriptions	21 058 704
Rachats	-16 934 368
Frais de négociation de titres	-139
VDE/titres. Etat	-127 897
VDE / titres OPCVM	76 422
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	775
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	166
Plus ou moins-value reportée sur titres OPCVM	-45 085
Régularisation des sommes non distribuables.(souscription)	-947
Plus ou moins-value reportée sur titres ETAT	79 750
Régularisation des sommes non distribuables.(rachat)	950
Capital au 31/03/2015	62 973 466

- La variation du capital de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à 4 108 331 DT.
- La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 s'élève à 4 921 427 DT.
- Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2015 est de 618 618 contre 578 113 au 31/12/2014.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2014	1 143
Nombre d'actionnaires entrants	210
Nombre d'actionnaires sortants	-241
Nombre d'actionnaires au 31-03-2015	1 112

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2015 s'élèvent à 3 246 748 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/03/2015	Valeur au 31/03/2014	Valeur au 31/12/2014
Sommes distribuables exercices antérieurs	2 604 164	2 168 726	169
Résultat d'exploitation	618 909	588 399	2 545 492
Régularisation du résultat d'exploitation	23 675	-41 265	-112 009
Total	3 246 748	2 715 860	2 433 652

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	109 535	110 854	446 211
TOTAL	109 535	110 854	446 211

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2015 au 31/03/2015	Période Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance du CMF	15 648	15 837	63 744
Services bancaires et assimilés	108	4 127	7 601
TCL	1 034	0	7 488
Jetons de présence	0	0	10 150
TOTAL	16 790	19 964	88 983